



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFERENTIEL DE DIPLOME

**Diplôme national de 1^{er} cycle en sciences et techniques de
l'agronomie, dit « bachelor agro ».**

Mention « Forêts, valorisations et transitions »

Version du jour - mois - 2026



SOMMAIRE

1. REFERENTIEL D'ACTIVITES	3
1. Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel.....	4
2. Emplois visés par le diplôme	21
3. Fiche descriptive d'activités (FDA)	28
4. Liste des situations professionnelles significatives et finalités du travail	35
2. REFERENTIEL DE COMPETENCES	36
1. Liste des compétences attestées par le diplôme.....	37
2. Blocs de compétences transversales.....	39
3. Blocs de compétences communes aux différentes mentions du bachelor agro	40
4. Blocs de compétences spécifiques à la mention « Forêts, valorisations et transitions »	42
3. REFERENTIEL D'EVALUATION	46
1. Modalités et critères d'évaluation des différents blocs	47
2. Evaluation des blocs transversaux	48
3. Critères d'évaluation des blocs communs au « bachelor agro ».....	49
4. Critères d'évaluation des blocs spécifiques à la mention « Forêts, valorisations et transitions ».....	51
4. REFERENTIEL DE FORMATION	54
1. Recommandations sur la mention « Forêts, valorisations et transitions ».....	55
2. Conditions d'atteinte des compétences pour les blocs spécifiques à la mention	56

REFERENTIEL D'ACTIVITES

Le référentiel d'activités du bachelor agro mention « Forêts, valorisations et transitions », décrit les emplois de niveau 6 exercés par des hommes et des femmes dans le secteur de la gestion multifonctionnelle et durable des peuplements forestiers, de la mobilisation des bois pour la première transformation et de l'accompagnement des acteurs de la forêt dans le contexte des changements globaux.

Par « changements globaux » on entend « l'ensemble des évolutions qui s'observent à l'échelle de la planète entière. Dans le contexte actuel, le terme fait plus spécifiquement référence aux effets de l'activité humaine sur l'environnement et, de ce fait, les changements globaux désignent de nos jours des évolutions tant sociétales qu'environnementales. Par exemple, l'évolution de la démographie ou l'émergence d'un mode de vie urbain généralisé sont des phénomènes sociétaux, alors que le changement climatique ou la perte accélérée de biodiversité relèvent de l'environnement. »¹

Le référentiel d'activités est composé de quatre parties :

- *la première partie fournit les informations relatives au contexte socio-économique du/des secteur(s) professionnel(s) concerné(s) ;*
- *la deuxième partie présente les emplois visés par le diplôme et leurs descriptions ;*
- *la troisième partie est constituée de la fiche descriptive d'activité (FDA) ;*
- *la quatrième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.*

¹ Source : CNRS, Pierre-Yves Longaretti

1. Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1. Les forêts dans le monde

Source : rapport FAO 2025 sur les forêts

Les forêts recouvrent environ 4 milliards d'hectares sur Terre, soit 31% de la surface terrestre mondiale, ce qui équivaut à près d'un tiers des terres émergées. Elles sont réparties en plusieurs types selon le climat : tropicales (45%), boréales (27%), tempérées (16%) et subtropicales (11%).

Rôle écologique et vital

Les forêts jouent un rôle fondamental dans la préservation de la biodiversité : elles abritent plus de la moitié des espèces terrestres et garantissent la survie de 1,6 milliard de personnes en fournissant ressources, abris et emplois. Elles servent aussi de puits de carbone, contribuant à l'atténuation du réchauffement climatique. En absorbant le CO₂, elles réduisent les émissions de GES et protègent les écosystèmes contre les catastrophes climatiques telles que les sécheresses et les inondations. Leur participation au cycle de l'eau contribue à l'approvisionnement en eau potable de nombreuses populations.

Répartition géographique

Cinq pays concentrent 54% des forêts mondiales : la Russie, le Brésil, le Canada, les États-Unis et la Chine. Les forêts primaires, sans intervention humaine visible, couvrent 1,11 milliard d'hectares et se trouvent principalement au Brésil, au Canada et en Russie.

Menaces et enjeux

La déforestation reste préoccupante, en particulier dans les zones tropicales d'Afrique et d'Amérique du Sud. La superficie forestière mondiale diminue de plusieurs millions d'hectares par an, principalement en raison d'activités intensives et de l'urbanisation. Protéger et restaurer les forêts, y compris leur gestion durable et le reboisement, est vital pour la lutte contre le changement climatique et la sécurité alimentaire globale.

Les forêts sont des piliers essentiels pour la vie sur Terre, la régulation du climat, la biodiversité, le bien-être des populations humaines et les ressources fournies. Leur préservation représente un défi majeur pour les générations présentes et futures.

2. Portrait de la forêt française

Sources : Mémento 2025 de l'IFN, MAASA, ONF, OFB et Observatoire des forêts françaises

a) Un bref historique

L'évolution des forêts françaises : 15 000 ans d'histoire

Depuis la fin de la dernière glaciation, les forêts ont progressivement reconquis le territoire français. Leur histoire est marquée par une relation étroite avec les activités humaines : l'agriculture, l'élevage, l'exploitation du bois comme matériau et source d'énergie, ainsi que par des droits d'usage parfois complexes, dont certains subsistent encore aujourd'hui.

Des fluctuations liées aux besoins humains

Les surfaces forestières ont varié en fonction de la démographie et des pressions exercées sur la ressource. Les défrichements, le surpâturage et la surexploitation ont réduit la couverture forestière, notamment pendant les périodes de forte demande en bois pour l'industrie. Au milieu du XIX^{ème} siècle, les forêts françaises ont atteint leur superficie minimale, en raison de l'exploitation intensive liée à la révolution industrielle. Le déclin s'est ensuite ralenti avec l'avènement du charbon, puis du pétrole et du gaz, qui ont remplacé le bois comme principale source d'énergie.

Une reconquête forestière continue

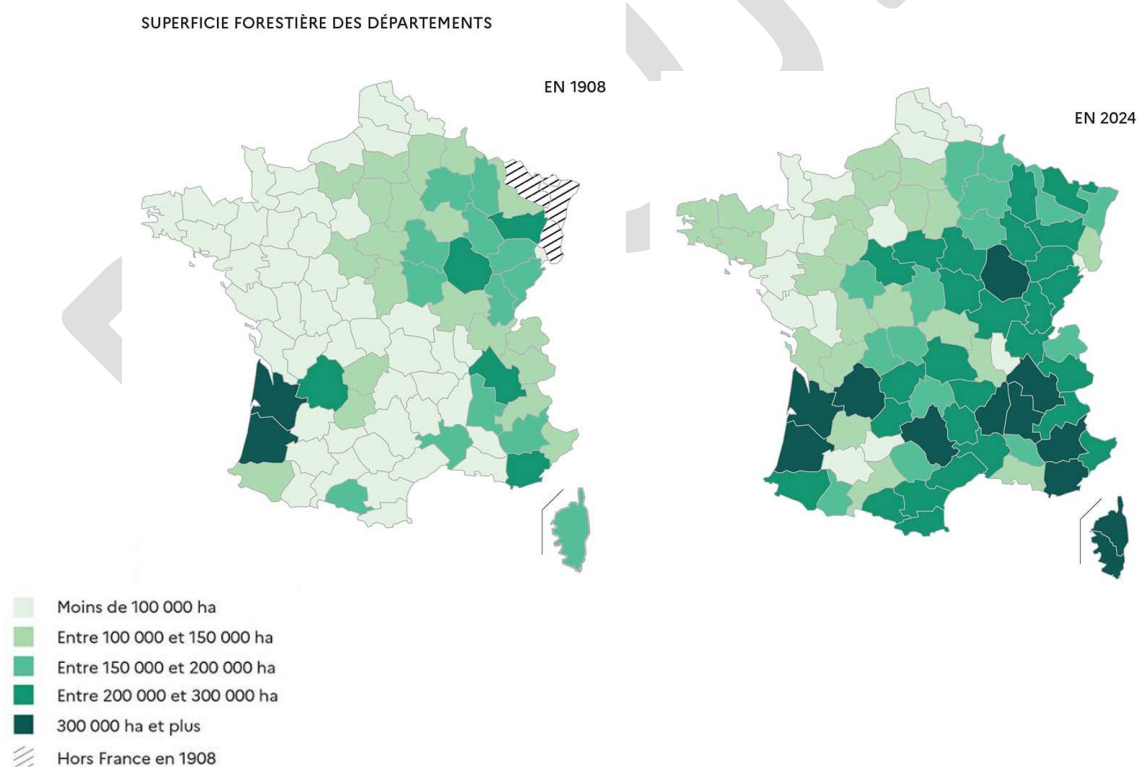
Depuis ce minimum historique, les forêts françaises n'ont cessé de s'étendre, notamment du fait de l'abandon de terres agricoles. Entre 1900 et 1975, l'extension était d'environ 40 000 hectares par an, puis elle a doublé pour atteindre 80 000 hectares par an entre 1985 et 2021. Parallèlement, le stock de bois sur pied a connu une augmentation spectaculaire : alors que la surface forestière a progressé de 60 % entre 1892 et 2010, le volume de bois a, lui, été multiplié par quatre. Cette croissance s'explique à la fois par la densification des forêts existantes et par l'expansion des boisements spontanés et des plantations sur des terres agricoles en déprise, principalement situées dans des forêts privées (90 % de l'extension depuis 1975).

b) Une superficie en augmentation

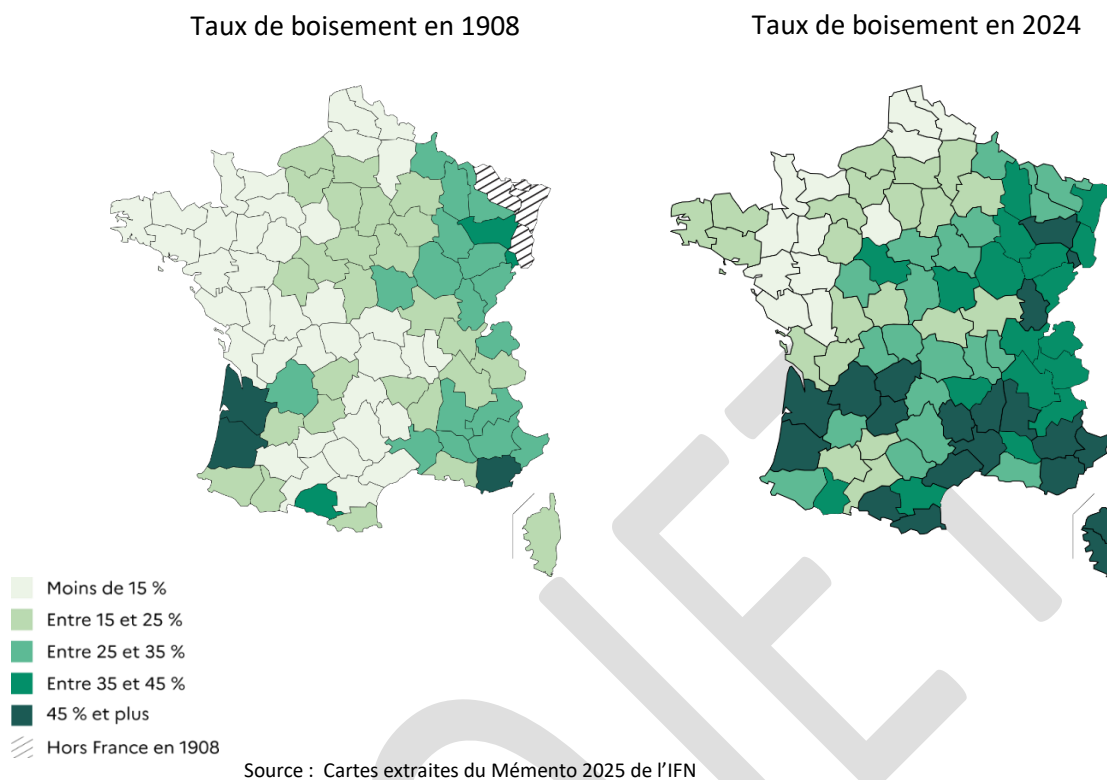
En 2024, la forêt française couvre 17,6 millions d'hectares, soit près de 32% du territoire métropolitain et de la Corse (19% en 1908 avec 10 millions d'ha). C'est 900 000 hectares de plus qu'il y a dix ans, et presque le double de la surface occupée au début du XX^{ème} siècle. Alors qu'elle gagnait 50 000 hectares par an en moyenne au siècle dernier, la superficie forestière avance désormais au rythme de 90 000 hectares chaque année. La forêt métropolitaine est en superficie, la 4^{ème} forêt d'Europe derrière celles de la Suède, la Finlande et l'Espagne.

La forêt des cinq départements et régions d'Outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion) couvre 8,2 millions d'hectares avec un taux de boisement dans ces territoires compris entre 26 % (Mayotte) et 96 % (Guyane), à comparer à celui de la France métropolitaine et de la Corse (32 %).

Cette expansion, mesurée par l'IGN dans le cadre de sa mission d'Inventaire Forestier National (IFN), confirme ainsi une tendance engagée depuis près de deux siècles. Elle traduit à la fois la déprise agricole et, dans une moindre mesure, les opérations de reboisement, notamment en montagne et au nord-ouest du pays.



Derrière cette progression se cachent néanmoins des disparités régionales : la Bretagne et la zone méditerranéenne voient leur taux de boisement croître, tandis que d'autres régions, déjà très boisées, le voient stagner.



En France (métropolitaine et Corse), le taux de boisement de 32 % masque de fortes différences départementales.

Quatre départements ont un taux de boisement inférieur à 10 % : la Manche, la Vendée, la Mayenne et les Deux-Sèvres. Sept départements ont un taux de boisement supérieur à 60 % : la Corse-du-Sud, les Alpes-Maritimes, le Var, les Alpes-de-Haute-Provence, les Landes, la Haute-Corse et l'Ardèche.

c) Une diversité forestière en France : entre métropole et outre-mer

Diversité d'essences

La forêt de la France hexagonale et Corse est majoritairement une forêt de feuillus, dont les peuplements représentent 68 % de la superficie forestière (10,5 millions d'hectares).

L'IFN répertorie plus de 190 espèces d'arbres différentes, dont 142 espèces feuillues. Leur répartition géographique apporte une diversité régionale au territoire.

En France, les essences principales incluent les Chênes, le Hêtre commun, le Pin maritime, le Pin sylvestre, le Sapin pectiné et l'Epicéa commun. Les feuillus sont surtout localisés dans les zones de plaines, plateaux et collines, exception faite des Landes de Gascogne, dominées par le Pin maritime. Les conifères sont plus communément rencontrés en zone montagnaise et méditerranéenne.

Diversité de peuplements

Les peuplements purs, aussi appelés peuplements monospécifiques ou « à une essence » couvrent 7,2 millions d'hectares.

Les peuplements mélangés (à plusieurs essences) couvrent quant à eux 8,2 millions d'hectares.

Les peuplements à deux essences majoritaires représentent un tiers des peuplements forestiers (purs ou mélangés), tandis que ceux à trois essences ou plus en représentent 19 %.

Les forêts du Nord-Est de la France et du Massif central sont les plus diversifiées. À l'opposé, le massif landais est un grand massif de peuplements monospécifiques, dont l'essence principale est le Pin maritime.

La part des peuplements purement feuillus n'a que très légèrement augmenté entre 1985 (63 %) et aujourd'hui (68 %), mais l'évolution en surface est quant à elle importante : elle est passée de 8,3 millions d'hectares en 1985 à 10,5 millions aujourd'hui. En une quarantaine d'années, 7 départements ont plus que doublé leur surface de peuplements feuillus : la Loire-Atlantique, les Côtes d'Armor, la Corse-du-Sud, le Finistère, la Haute-Corse, le Morbihan et la Manche.

L'évolution surfacique des peuplements purement conifères est quant à elle en diminution, passant de 3,7 millions d'hectares en 1985 (soit 28 % de la superficie forestière de 1985) à 3,1 millions d'hectares aujourd'hui (soit 20 % de la superficie forestière actuelle). Les variations au niveau départemental sont modérées, à l'exception des départements des Landes (-90 000 ha) et de la Gironde (-88 000 ha) affectés par les tempêtes de 1999 et 2009 et des 10 départements de la région Grand Est (-145 000 ha, dont -40 000 dans le seul département des Vosges) affectés par les sécheresses à partir de 2018 et causant des dégâts notamment aux épicéas, fragilisés par la prolifération des scolytes.

Les peuplements mixtes ont évolué de 1,1 million d'hectares (soit 9 %) en 1985 à 1,9 million d'hectares (soit 12 %) aujourd'hui.

Biodiversité forestière

La France métropolitaine et ultramarine abrite une diversité forestière remarquable, façonnée par des gradients climatiques, géologiques, pédologiques, topographiques et par son histoire. Couvrant des surfaces parfois importantes dans certains territoires, les forêts constituent des milieux complexes abritant une multitude d'habitats et d'espèces. Cette biodiversité forestière joue un rôle clé dans le maintien des services écosystémiques, tels que la régulation du climat, la protection des sols et la conservation de la faune et de la flore.

La diversité des habitats forestiers en France s'explique par la variété des conditions écologiques et des influences biogéographiques.

En métropole, on distingue principalement :

- les habitats des forêts tempérées caducifoliées : dominées par des espèces comme le Chêne pédonculé et le Chêne sessile (*Quercus robur* et *Quercus petraea*), le Hêtre (*Fagus sylvatica*) et le Charme (*Carpinus betulus*), ces forêts couvrent une grande partie du nord et du centre de la France. Elles abritent une faune diversifiée et une flore herbacée riche ;
- les habitats des forêts méditerranéennes : caractérisées par des espèces adaptées à la sécheresse estivale, comme par exemple le Chêne vert et le Chêne pubescent (*Quercus ilex* et *Quercus pubescens*), le Pin d'Alep (*Pinus halepensis*). Ces écosystèmes, présents dans le sud-est, abritent des espèces endémiques et une faune et une flore spécifique ;
- les habitats des forêts de montagne : en altitude, les forêts de conifères (Epicéa commun, Sapin pectiné, Mélèze d'Europe, Pin à crochets) dominant, tandis que les hêtraies-sapinières occupent les étages montagnards. Ces habitats sont cruciaux pour une faune et une flore inféodées ;
- les habitats des forêts alluviales et humides : associées aux cours d'eau et aux zones inondables, ces forêts abritent des espèces hygrophiles (Aulne glutineux, Frêne élevé, Saules, Peupliers) et une faune inféodée aux milieux aquatiques.

Chaque type d'habitat forestier abrite des communautés biologiques spécifiques. Par exemple :

- Flore : la France compte plus de 5 000 espèces végétales en forêt, dont certaines sont protégées (orchidées, fougères, ...) ;
- Faune : les forêts abritent 60 % des espèces d'oiseaux nicheurs, 80 % des mammifères terrestres et une myriade d'invertébrés (coléoptères, lépidoptères, ...) ;
- Fonge et micro-organismes : les sols forestiers hébergent des réseaux fongiques essentiels à la santé des arbres (mycorhizes) et au recyclage de la matière organique.

Les forêts d'Outre-mer sont majoritairement tropicales, se développant sous un climat chaud et relativement humide tout au long de l'année ; elles se subdivisent en trois grands types :

- les forêts tropicales sèches, dites sclérophylles car adaptées au manque d'eau, sont présentes à Mayotte et La Réunion, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;

- les forêts tropicales humides, présentes en Guyane et les mangroves, se développant sur un sol constamment engorgé avec de l'eau saumâtre, présentes dans pratiquement toutes les collectivités d'Outre-mer de la zone intertropicale, à l'exception de La Réunion ;
- des forêts marécageuses qui succèdent en arrière-mangroves aux Antilles notamment ; elles sont qualifiées de sempervirentes, c'est-à-dire qu'elles sont toujours vertes.

Le territoire ultramarin comporte également des forêts boréales sous un climat froid adouci par l'influence océanique, situées au nord-ouest de l'Atlantique sur l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon.

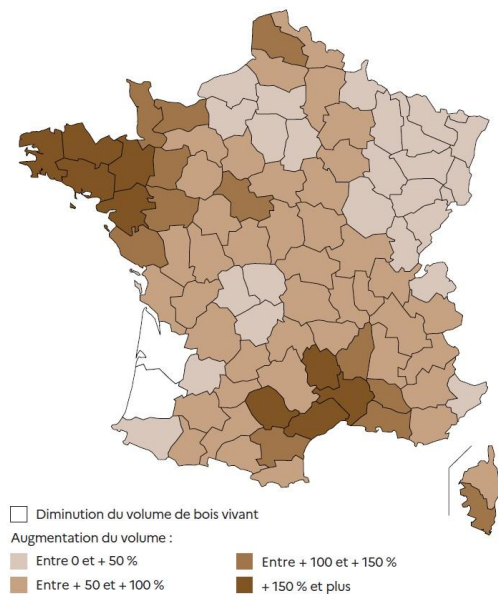
Malgré leur richesse, les habitats forestiers français font face à des pressions croissantes : fragmentation, changement climatique, invasions biologiques, altération des fonctionnalités, Des outils de protection et de gestion durable, comme les réserves naturelles, les parcs nationaux, les réserves biologiques, les zones Natura 2000, les Parcs Naturels Régionaux, les documents de gestion, ..., sont mis en place pour préserver cette biodiversité. La France s'engage également dans des réseaux de surveillance (ex : Observatoire National de la Biodiversité) et des programmes de restauration écologique.

d) Le stock de bois en forêt

L'augmentation de la surface boisée se traduit par une progression du volume de bois vivant, passant de 1,8 milliard de m³ en 1985 à 2,9 milliards de m³ en 2024.

En 40 ans, le stock de bois vivant en forêt a augmenté d'un milliard de mètres cubes, avec une progression de 260 millions de m³ sur les dix dernières années. Cependant, cette croissance ralentit, surtout pour les conifères, en raison d'une baisse de la production biologique, d'une mortalité accrue et de prélèvements plus importants.

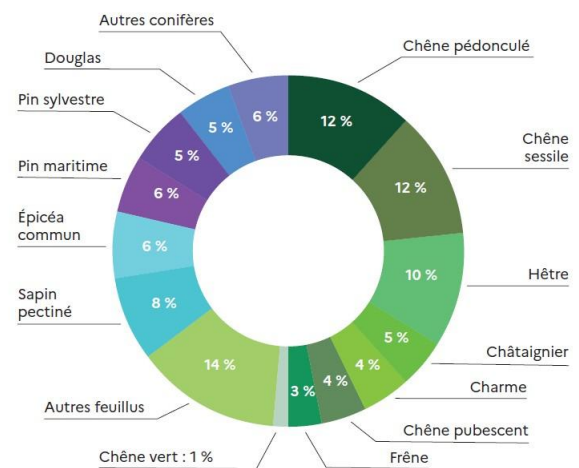
ÉVOLUTION DU VOLUME DE BOIS VIVANT ENTRE 1985 ET 2024



Source : Carte extraite du Mémento 2025 de l'IFN

RÉPARTITION DU VOLUME DES ARBRES VIVANTS PAR ESSENCE

Conifères : 1 005 millions de m³ Feuillus : 1 867 millions de m³



Source : Graphique extrait du Mémento 2025 de l'IFN

Évolution par type d'arbre :

- les feuillus ont connu une hausse de 67 % (soit +750 millions de m³) en 40 ans, contre plus 41 % pour les conifères (+290 millions de m³) ;
- les feuillus représentent désormais 65 % du stock total (contre 35 % pour les conifères, 39 % en 1985).

Détail par classe de diamètre :

- pour les feuillus, toutes les classes de diamètre progressent, sauf la plus petite (<20 cm) ;
- pour les conifères, seuls les arbres de 40 cm ou plus voient leur volume augmenter.

Espèces dominantes :

- les chênes (sessile, pédonculé, pubescent, vert) constituent 44 % du volume des feuillus ;

- l'Epicéa commun et le Sapin pectiné représentent 40 % des conifères (en baisse par rapport à 43 % il y a dix ans) ;
- le Pin maritime est le seul résineux dont le volume a significativement augmenté ces dix dernières années.

En 2024, près de 40 % de la superficie forestière de production présente du bois mort sur pied ou des chablis, représentant 159 millions de m³ (5 % du volume total des arbres), contre 119 millions en 2013. Le volume de bois mort depuis moins de cinq ans a doublé en dix ans, dépassant désormais celui de plus de cinq ans, en raison d'une mortalité accrue et d'une croissance plus faible du volume vivant.

La part de bois mort varie selon les essences : 18 % pour le Châtaignier, 10 % pour le Frêne, 9 % pour l'Epicéa commun et 2 % pour le Chêne sessile. En moyenne, on compte 9,6 m³ de bois mort et chablis par hectare (contre 6,6 m³/ha il y a dix ans). Les feuillus représentent les deux tiers du volume de bois mort, avec le Châtaignier, particulièrement touché par des maladies, qui concentre à lui seul 18 % du total (29 millions de m³).

En 2024, le bois mort au sol en France atteint en moyenne 300 millions de m³, en hausse par rapport à 2013 (262 millions de m³). On en trouve environ 18 m³ par hectare de forêt, avec une concentration plus forte en montagne qu'en plaine, en raison d'un volume de bois vivant plus élevé, d'un accès plus difficile et de phénomènes de mortalité des arbres.

Les essences les plus représentées sont le Châtaignier (10 %), le hêtre, le Chêne sessile et le Chêne pédonculé (8 % chacun), ainsi que le Sapin pectiné, l'Epicéa commun et le Pin sylvestre (7 % chacun). La majorité des pièces ont un petit diamètre (moins de 20 cm, 72 % du total) et plus des deux tiers du volume est en décomposition avancée.

e) Les services rendus par les espaces forestiers

La forêt française avec ses 26 millions d'hectares, joue un rôle majeur dans le maintien des équilibres écologiques, économiques et sociaux. En tant qu'écosystème complexe et diversifié, elle fournit une multitude de services écosystémiques, définis par le Millenium Ecosystem Assessment (2005) comme les bénéfiques que les populations tirent, directement ou indirectement, des écosystèmes. Ces services peuvent être classés en trois catégories principales :

- Services de régulation et de préservation :
 - Régulation du climat

Les forêts françaises contribuent significativement à la séquestration du carbone, stockant environ 2,8 milliards de tonnes de CO₂ (IFN, 2025), répartis dans les arbres vivants recensables (45 % du réservoir de carbone), les arbres morts (4 %), la litière qui recouvre les sols (5 %) et la matière organique contenue dans les 30 premiers centimètres du sol (46 %). Grâce à la photosynthèse, les arbres absorbent le CO₂ atmosphérique et le transforment en biomasse, atténuant ainsi l'effet de serre. De plus, les forêts tempérées comme celles de France jouent un rôle clé dans la régulation du climat local en modérant les températures et en augmentant l'humidité relative.

- Protection des sols, de l'eau et contre les risques

Les forêts limitent l'érosion des sols et améliorent leur fertilité grâce à la litière et aux réseaux racinaires. Elles participent à la restauration des terrains de montagne et à la fixation des milieux dunaires. Elles participent également à la régulation du cycle de l'eau : les sols forestiers, plus perméables, favorisent l'infiltration de l'eau et réduisent les risques d'inondation en aval. En France, les zones boisées sont souvent associées à une meilleure qualité de l'eau, notamment dans les bassins versants (ONF, 2022).

- Maintien de la biodiversité

La forêt française abrite une biodiversité remarquable, avec plus de 140 000 espèces animales et végétales recensées (UICN, 2021). Les écosystèmes forestiers offrent des habitats pour de nombreuses espèces protégées ou menacées, et jouent un rôle crucial dans le maintien des corridors écologiques, essentiels à la résilience des populations face aux changements climatiques.

- Services d'approvisionnement :
 - Production de bois

La forêt française est la troisième d'Europe en termes de production de bois, avec une récolte annuelle en 2024 de 55,2 millions de m³ (récolte annuelle moyenne d'environ 51,7 millions de m³ sur la période 2015-2023) (IFN, 2025) dont 38,1 millions de m³ commercialisés (Agreste, 2024). Ce bois est utilisé pour la construction, l'ameublement, la papeterie, etc. et comme source d'énergie renouvelable (bois-énergie). La filière forêt- bois représente environ 440 000 emplois directs et indirects en France et contribue à l'autonomie énergétique du pays.

- Ressources non ligneuses

Outre le bois, les forêts fournissent des ressources variées : champignons, baies, plantes médicinales, liège, et gibier. Ces produits, souvent collectés dans le cadre d'activités de loisirs ou commerciales, génèrent des revenus complémentaires pour les territoires.

- Services énergétiques

Le bois-énergie, issu de la gestion forestière, représente près de 40 % des énergies renouvelables en France (ADEME, 2023). Son utilisation contribue à la transition énergétique et à la réduction de la dépendance aux énergies fossiles.

- Services culturels et sociaux :

- Loisirs et tourisme

Les forêts françaises sont des espaces de détente et de loisirs pour les citadins et les ruraux. Avec plus de 700 millions de visites annuelles (IFN, 2023), elles offrent des activités variées : randonnée, chasse, cueillette, observation de la nature. Le tourisme vert, en pleine expansion, génère des retombées économiques significatives pour les territoires ruraux.

- Patrimoine et identité

Les forêts sont porteuses d'une dimension patrimoniale et identitaire forte. Des massifs emblématiques comme la forêt de Fontainebleau ou les Landes de Gascogne sont associés à l'histoire, à la culture et aux traditions locales. Elles inspirent également les artistes, les écrivains et les scientifiques depuis des siècles.

- Éducation et recherche

Les forêts constituent des laboratoires naturels pour la recherche en écologie, sylviculture et sciences de l'environnement. Elles permettent aussi de sensibiliser le public aux enjeux de la gestion durable des ressources et de la préservation de la biodiversité, à travers des programmes éducatifs et des espaces protégés.

La forêt française, par la diversité de ses services écosystémiques, est un atout majeur pour la société. Cependant, elle fait face à des défis croissants : changement climatique, pressions anthropiques, et nécessité de concilier exploitation et préservation. Une gestion durable, intégrant les dimensions écologiques, économiques et sociales, est essentielle pour garantir la pérennité de ces services et répondre aux besoins des générations futures.

f) A qui appartient la forêt française ?

Les trois-quarts de la forêt française métropolitaine (13,2 millions d'hectares) appartiennent à des propriétaires privés.

La forêt publique représente un quart des forêts métropolitaines. Elle se répartit entre les forêts domaniales (1,55 million d'hectares) et les autres forêts publiques (2,8 millions d'hectares), essentiellement des forêts communales. Les autres propriétaires de forêts publiques peuvent être des régions, des départements, des groupements de communes, des sections de communes, des établissements publics ou d'intérêt public.

Les forêts domaniales sont bien représentées dans le grand quart Nord-Est de la France. La forêt d'Orléans est le plus grand massif domanial de France avec une surface d'environ 35 000 hectares. Les forêts communales et autres forêts publiques non domaniales sont importantes dans l'Est de la France (Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, etc.) et rares dans l'Ouest pour des raisons historiques.

La forêt privée est très morcelée, il existe en France 3,5 millions de propriétaires forestiers qui possèdent 13,2 millions d'hectares. Seuls 200 000 propriétaires ont des parcelles supérieures à 10 hectares, mais qui représentent 60% de la surface forestière privée.

Sur la façade ouest de la France, la part de la forêt privée est nettement plus élevée que la moyenne nationale et dépasse 90 % pour les régions Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne. La région Grand-Est est la seule région où la forêt privée est minoritaire (45 %).

Évolution de la propriété forestière

Les forêts domaniales n'ont quasiment pas évolué en surface depuis 1985. Elles couvraient et couvrent toujours environ 1,5 million d'hectares.

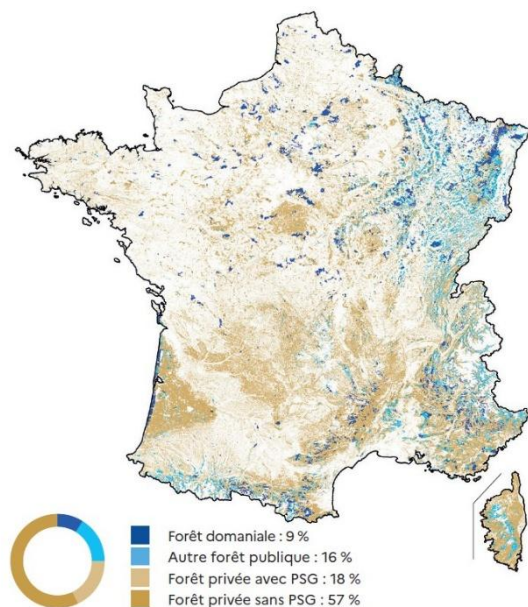
Les autres forêts publiques ont gagné 23 % de surface, passant de 2,3 millions d'hectares en 1985 à 2,8 millions d'hectares.

La forêt privée a également augmenté de 27 % de surface, gagnant 2,8 millions d'hectares en près de 40 ans.

Surface forestière, par classe de propriété

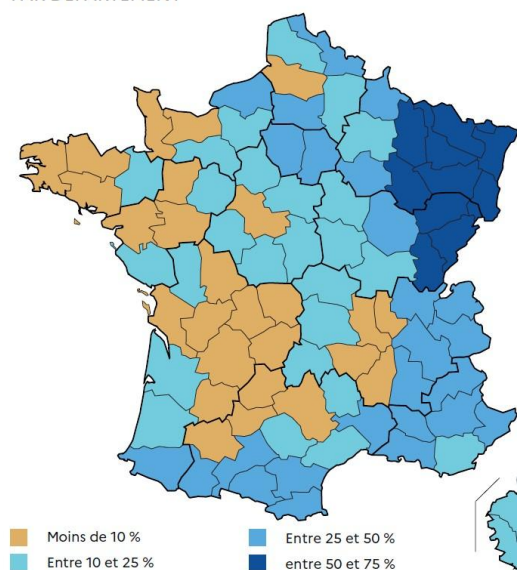
Source : IFN

RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE



Source : Carte extraite du Mémento 2025 de l'IFN

PART DE LA SURFACE FORESTIÈRE PUBLIQUE PAR DÉPARTEMENT



Source : Carte extraite du Mémento 2025 de l'IFN

3. Les politiques forestières publiques

Sources : MAASA, Code forestier

La gestion de la forêt française est encadrée par le code forestier. Il est inscrit dans ce dernier que la politique forestière relève de la compétence de l'Etat. Ses orientations, ses financements et ses investissements s'inscrivent dans le long terme et sont conformes aux principes généraux mentionnés au chapitre II du titre 1^{er} du code forestier et précisés ci-dessous :

Article L121-1 : L'Etat, en concertation avec les collectivités territoriales et leurs groupements et en mobilisant les autres parties prenantes, veille :

- à l'adaptation des essences forestières au milieu, en prenant en compte la problématique du changement climatique afin de favoriser la résilience des forêts en mobilisant l'ensemble des techniques sylvicoles, notamment la diversification des essences, la migration assistée ou la régénération naturelle quand elles sont appropriées ;
- à l'optimisation du stockage de carbone dans les bois et forêts, le bois et les produits fabriqués à partir de bois, afin de contribuer à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 énoncé à l'article L. 100-4 du code de l'énergie ;
- au maintien de l'équilibre et de la diversité biologiques et à l'adaptation des forêts au changement climatique ;
- à la régénération des peuplements forestiers dans des conditions satisfaisantes d'équilibre sylvo-cynégétique, au sens du dernier alinéa de l'article L. 425-4 du code de l'environnement ;

- à la satisfaction des besoins des industries du bois, notamment par l'équilibre des classes d'âge des peuplements forestiers au niveau national ;
- au renforcement de la compétitivité et de la durabilité des filières d'utilisation du bois, par la valorisation optimale des ressources forestières nationales et par l'accompagnement en formation des nouveaux métiers du bois ;
- au développement des territoires ;
- à la promotion de l'utilisation de bois d'œuvre provenant notamment de feuillus ;
- à l'impulsion et au financement de la recherche et à la diffusion des connaissances sur les écosystèmes forestiers, afin d'anticiper les risques et les crises ;
- à la promotion de l'utilisation de bois d'œuvre, en favorisant sa transformation industrielle sur le territoire de l'Union européenne afin d'optimiser le bénéfice de son stockage de carbone ;
- à la défense de la forêt contre les incendies.

Depuis le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, qui posait les bases internationales du développement durable, le changement climatique occupe une place centrale dans la construction des politiques forestières dans le monde.

Mobilisée en ce sens, la France s'est dotée d'outils de concertation et de décision au fil des années :

- Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) prévu par la loi agricole de 2014 ;
- Contrat de filière du comité stratégique de la filière bois ;
- Conseil supérieur de la forêt et du bois (CSFB) ;
- Commissions régionales de la forêt et du bois (CRFB) ;
- Assises de la forêt et du bois,

sans oublier les politiques transversales d'investissement que sont France Relance, France 2030 et France Nation Verte, avec la feuille de route forêt de la planification écologique. Tous ces dispositifs poursuivent des intentions communes : l'atténuation, conformément à l'engagement d'atteindre la neutralité carbone en 2050, et l'adaptation de la forêt au changement climatique en cours.

L'État définit et met en œuvre les politiques forestières de l'amont à l'aval. L'administration centrale fixe le cap sur plusieurs grands axes :

- augmenter le pouvoir d'atténuation de la forêt ;
- assurer le renouvellement forestier ;
- soutenir les pépinières et entreprises de travaux forestiers ;
- lutter contre le dépérissement et les attaques sanitaires ;
- améliorer la politique de défense contre les incendies.

Les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) sont les relais du Ministère en charge de l'agriculture dans les régions. Au plus proche du terrain, les Directions Départementales des Territoires (DDT) mettent en œuvre les politiques des ministères chargés de la forêt, sous l'autorité des préfets de départements.

Pour accompagner les acteurs de la forêt, et atteindre les objectifs comme la plantation d'un milliard d'arbres, l'État s'appuie sur les plans de soutien à l'activité comme France Relance, France 2030, et aujourd'hui France Nation Verte, avec des appels à projets concernant la biomasse, la construction bois, ou encore les graines et plants.

En plus des outils stratégiques et de planification évoqués ci-dessus et pour accompagner les objectifs d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt et de préservation du rôle de puits de carbone, la France s'est dotée d'autres documents comme :

- le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) ;
- la Stratégie National Bas-Carbone et son volet forestier ;
- la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 ;
- le Plan National d'Actions pour la préservation des Sols Forestiers.

4. La gestion durable et multifonctionnelle des forêts

Le code forestier donne à la politique forestière, l'objectif d'assurer la gestion durable et la vocation multifonctionnelle, à la fois écologique, sociale et économique, des bois et forêts.

Le principe de multifonctionnalité de la forêt, énoncé par le code forestier, implique que son exploitation s'effectue de façon durable dans le respect des différents usages, entraînant des contraintes pour l'exploitation forestière. Toutes les forêts sont ainsi soumises à l'exigence d'une gestion durable, les propriétaires devant « contribuer, par une gestion durable, à l'équilibre biologique et à la satisfaction des besoins en bois et autres produits forestiers ».

Cette exigence est formalisée de façon distincte pour les forêts publiques et privées.

Les documents de gestion durable

Afin de garantir la gestion durable, le code forestier prévoit plusieurs types de documents de gestion durable (DGD) selon le statut de propriété forestière.

Pour les forêts publiques, ils doivent être conformes aux directives d'aménagement et aux schémas régionaux d'aménagement des bois et forêts relevant du régime forestier. Les documents de gestion durable sont le document d'aménagement et le règlement type de gestion.

Pour les forêts privées, en conformité avec les schémas régionaux de gestion sylvicoles, les documents de gestion durable sont le plan simple de gestion (PSG), le règlement type de gestion (RTG) et le code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS).

La certification de la gestion durable

Créées en 1993 pour PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes) et en 1999 pour FSC (Forest Stewardship Council), ces certifications internationales apportent à l'utilisateur un certain nombre de garanties : maintien ou renouvellement du boisement à chaque coupe, espacement entre les arbres, meilleure gestion du bois, respects des espèces protégées, de la faune et de la flore, des travailleurs du bois...

Les certifications FSC et PEFC garantissent ainsi au client final que le produit bois qu'il achète est issu de forêts gérées durablement (traçabilité).

Chaque maillon de la chaîne doit être certifié : forêt, scierie, entreprise de transformation, fabrication, négoce, etc. Sur les 16,8 millions d'hectares des forêts françaises en 2019, plus de 8 millions d'hectares sont certifiés PEFC et 40 000 hectares sont certifiés FSC.

5. La gestion des forêts

Le code forestier fait bénéficier du régime forestier, les forêts domaniales, les forêts de collectivités, les forêts des établissements publics et d'utilité publique, les forêts des sociétés mutualistes et des caisses d'épargne.

L'Office National des Forêts (ONF) est chargé de la gestion de la grande majorité de ces forêts. Il met en œuvre la gestion dans le cadre de documents d'aménagement approuvés par l'Etat.

Les forêts privées appartiennent soit à des particuliers, des groupements forestiers ou des sociétés.

Elles sont gérées soit par leurs propriétaires, soit par des gestionnaires (experts forestiers, coopératives forestières ou techniciens forestiers indépendants).

L'État a rendu obligatoire la mise en place d'un plan simple de gestion pour les parcelles forestières privées d'une surface supérieure à 25 hectares. Le plan simple de gestion a pour objectif de permettre au propriétaire de mieux connaître son bois ou sa forêt, de définir les objectifs de la forêt et de prévoir un programme précis de récoltes et de travaux forestiers. Ce plan est agréé par les délégations régionales du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) qui a une mission générale de développement,

d'orientation de la gestion et d'amélioration de la production des forêts privées (art. L. 321-1 du code forestier).

6. Portrait de la filière forêt-bois

Source : Veille Economique Mutualisée filière forêt-bois, France Bois Forêt, FNB, Observatoire du métier de la scierie

La filière forêt-bois en France est un secteur économique, environnemental et social important, structuré autour d'une chaîne de valeur intégrée qui couvre l'ensemble des activités liées à la gestion des forêts, à la mobilisation du bois, à sa transformation et à sa commercialisation.

La diversité des acteurs de la filière bois permet de valoriser au mieux l'ensemble du bois, sous toutes ses formes : fibre, sciure, copeaux, sciages, produits à base de bois recomposés.

a) Acteurs de la filière

La filière forêt-bois rassemble une diversité d'acteurs :

- propriétaires forestiers publics et privés ;
- gestionnaires forestiers : Office National des Forêts, experts forestiers, techniciens forestiers indépendants, coopératives forestières ;
- exploitants forestiers et entreprises de travaux forestiers (ETF) : achat de bois, travaux sylvicoles et mobilisation du bois ;
- entreprises de première transformation : scieries, papeteries, industries du panneau et du bois-énergie transformant le bois brut en produits semi-finis ou finis ;
- industries de seconde transformation : menuiseries, charpentes, ébénisteries, fabricants de meubles et constructeurs bois valorisant le bois dans des produits à haute valeur ajoutée ;
- les entreprises générales de la construction dont les constructeurs bois : le secteur de la construction est premier débouché de la filière ;
- institutions et fédérations : Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), les Chambres d'agriculture, France Bois Forêt, la Fédération Nationale du Bois (FNB) et les interprofessions nationales, régionales et départementales animent et soutiennent la filière, notamment via des appels à projets et des dispositifs d'aide à l'innovation et à la modernisation ;
- organismes de recherche : publics et privés.

b) Activités clés

La filière forêt-bois couvre un large spectre d'activités :

- gestion et exploitation forestière : plantation, entretien, coupe et transport du bois ;
- transformation industrielle : sciage, rabotage, fabrication de panneaux, de pâte à papier, et production de bois-énergie ;
- Construction et aménagement : le bois est de plus en plus utilisé dans la construction (bâtiments publics, logements, aménagements urbains, ...), notamment grâce à l'obligation d'intégrer 50 % de matériaux biosourcés dans les bâtiments publics dès 2025 ;
- valorisation bois énergie ;
- Innovation et recherche : développement de nouveaux usages (bois dans l'urbanisme, les espaces de travail, l'isolation), robotisation, drones pour la surveillance sanitaire, et valorisation des bois secondaires.

La première transformation produit :

- Du bois d'œuvre : les bois sont débités dans des scieries de services et de production par :
 - o sciage pour obtenir de la charpente, des planches à palettes, du coffrage, des traverses de chemin de fer : bois sous rail et des plots et avivés pour menuisiers et ébénistes ;
 - o déroulage pour obtenir selon la qualité des feuilles de placage pour contreplaqués, panneaux, chaises, lattes de sommier ou des caisses, cageots, boîtes à fromage, etc. ;

- tranchage pour obtenir des feuilles de placage pour coller sur des panneaux de particules des meubles ;
- fendage pour obtenir des merrains et des bardeaux.

En 2024, la récolte de bois d'œuvre commercialisé a concerné 18,3 millions de m³.

- Du bois d'industrie : les bois sont transformés :
 - en bois ronds pour les poteaux et piquets ;
 - en bois de trituration : déchiquetés, broyés pour des plaquettes, des panneaux de particules ou défibrés, déchiquetés pour des papiers et du carton.

En 2024, la récolte de bois d'industrie commercialisé a concerné 10 millions de m³.

- Du bois énergie : les bois sont transformés
 - en bois bûche ;
 - en plaquettes ;
 - en copeaux.

En 2024, la récolte de bois énergie commercialisé a concerné 9,7 millions de m³.

La filière bois énergie valorise notamment une partie des produits connexes des unités de première transformation de bois d'œuvre et d'industrie. La production de produits connexes de scierie s'établit à 7,5 millions de tonnes en 2024.

La récolte de bois énergie autoconsommé (bois de chauffage) représenterait environ 15 millions de m³.

c) Économie et enjeux

La filière forêt-bois représente :

- un poids économique important :
 - 418 600 emplois directs (chiffres 2023), répartis sur l'ensemble du territoire, avec un ancrage fort dans les territoires ruraux ;
 - en 2023, le nombre d'ETF étaient de 6714 ;
 - environ 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel et une valeur ajoutée de 30 milliards d'euros, soit 1,1 % du PIB national.
- un levier stratégique pour la transition écologique : le bois est un matériau renouvelable, stockant du CO₂ et participant à la décarbonation de l'économie.
- des défis : tensions sur les matières premières, augmentation des coûts, concurrence internationale, et nécessité d'investir dans la modernisation des outils de production et la formation des professionnels

7. Une forêt bouleversée par les changements globaux

Sources : site internet du RMT AFORCE ; mémento 2025 IFN ; Observatoire des forêts françaises

La forêt française, troisième espace naturel le plus étendu du pays, est aujourd'hui profondément bouleversée par les changements globaux, en particulier le changement climatique. Ce phénomène, déjà visible et appelé à s'amplifier, redéfinit les équilibres écologiques, économiques et sociétaux de nos écosystèmes forestiers.

a) Le changement climatique : aujourd'hui et demain

Le changement climatique se manifeste en France par une hausse des températures moyennes, une multiplication des épisodes de sécheresse, des vagues de chaleur plus intenses et plus longues, ainsi que par une augmentation des événements extrêmes (tempêtes, incendies, attaques de parasites). Selon la TRACC (trajectoire de réchauffement référence pour l'adaptation au changement climatique), la France pourrait connaître un réchauffement de +2,7 °C d'ici 2050 et jusqu'à +4 °C en 2100, avec des conséquences majeures sur les forêts. Dès 2026, les scientifiques craignent que les forêts françaises, aujourd'hui deuxième puits de carbone naturel après l'océan, voient leur capacité d'absorption du CO₂ diminuer, voire s'inverser, en raison du stress hydrique et des dépérissements accrus.

b) Les effets attendus du changement climatique sur l'arbre et la forêt

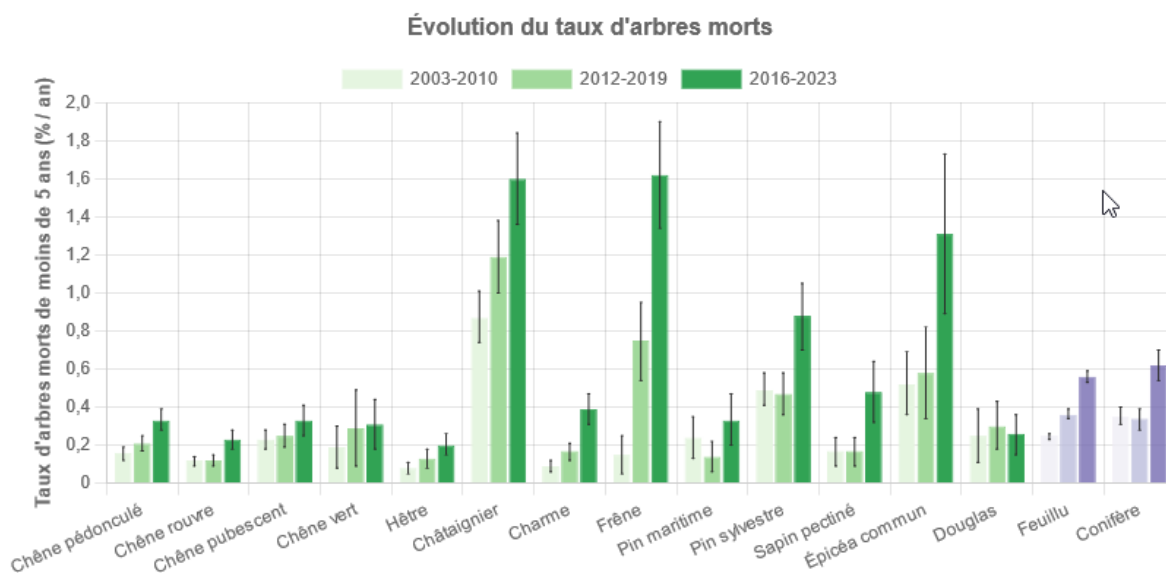
Les arbres subissent déjà des dépérissements inédits : mortalité d'arbres adultes, mortalité précoce des jeunes plants, affaiblissement des peuplements, propagation de maladies et de parasites favorisés par les épisodes de canicule et la sécheresse. Les sécheresses répétées réduisent la croissance biologique annuelle des arbres, augmentent leur vulnérabilité aux incendies et aux tempêtes, et accélèrent la mortalité, notamment chez les essences les moins adaptées. Les zones favorables à certaines espèces se déplacent vers le nord et en altitude, remettant en cause les aires naturelles de certaines essences autochtones.

c) Des essences françaises plus ou moins affectées par le changement climatique

La forêt française se distingue par une remarquable diversité : elle abrite 190 essences, dont 20 principales qui dominent la production de bois. Les essences feuillues sont majoritaires, couvrant environ 66 % de la surface forestière. La propriété forestière est très morcelée : 75 % des forêts françaises sont privées, souvent constituées de petites parcelles, tandis que 25 % relèvent du domaine public. Environ 6 millions d'hectares de forêts privées ne font l'objet d'aucune gestion régulière, ce qui complique parfois l'adaptation aux risques climatiques et biologiques. Certaines essences, comme le Chêne sessile, sont adaptées aux sols profonds et frais, tandis que d'autres, comme le Pin d'Alep, prospèrent dans des milieux plus secs et méditerranéens. Cette diversité reflète les multiples conditions écologiques de la France mais elle conditionne aussi la capacité des forêts à s'adapter face aux changements climatiques.

Toutes les essences forestières françaises sont touchées, mais à des degrés divers :

- Épicéas, Sapins, Hêtre : très sensibles à la sécheresse et aux attaques de ravageurs, leur aire de répartition pourrait se réduire de manière significative, surtout aux altitudes les plus basses ;
- Chênes (sessile et pédonculé) : un tiers de leur aire actuelle pourrait devenir inhospitalier d'ici 2050, mais certaines provenances méridionales montrent une meilleure résilience ;
- Pins maritime et sylvestre : résistants à la sécheresse, mais vulnérables aux incendies et aux parasites ;
- Douglas, Cèdre de l'Atlas, Chêne vert : considérés comme plus adaptés aux climats futurs, ils font l'objet d'expérimentations pour renforcer la résilience des forêts.



IGN / Graphique présentant le taux de mortalité annuel pour les principales essences, pour trois périodes (2003-2010, 2012-2019 et 2016-2023). Les catégories "Feuilleu" et "Conifère" rassemblent toutes les essences. Les différences d'une période à l'autre sont significatives si les intervalles de confiance ne se chevauchent pas.

Source : Graphique extrait du Mémento 2025 de l'IFN

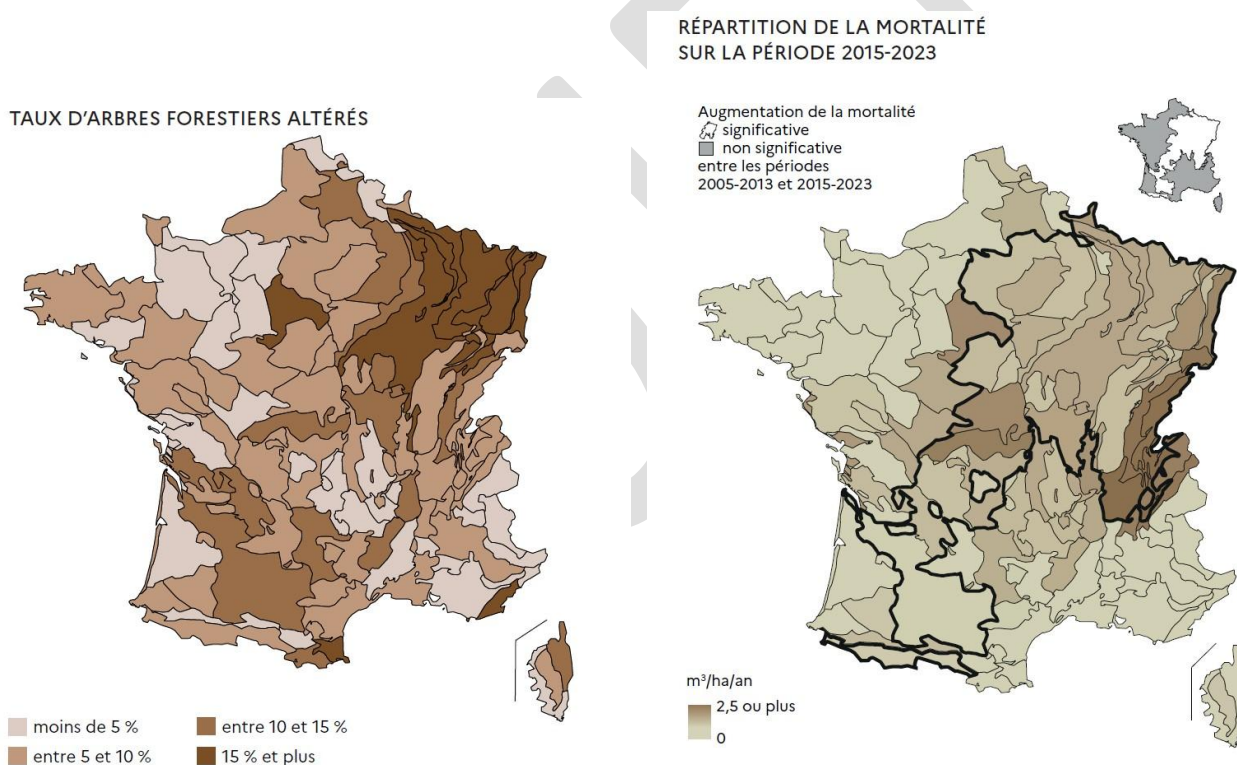
d) L'état sanitaire de la forêt française

La surveillance de la santé des forêts en France métropolitaine est réalisée par le réseau de professionnels de la forêt du Département de la santé des forêts (DSF).

Créé en 1989, le Département de la santé des forêts du Ministère en charge de l'agriculture est en charge de la surveillance sanitaire des forêts françaises de métropole. Pour assurer la protection et la qualité des forêts, le réseau de forestiers du DSF surveille les forêts, diagnostique les problèmes sanitaires, aide et conseille les gestionnaires et les propriétaires. Il suit l'évolution et l'impact des ravageurs des forêts et identifie les éventuels problèmes émergents.

L'altération de l'état des arbres est souvent liée à la présence de bioagresseurs (champignons, insectes, bactéries, etc.) exotiques émergents ou à des conditions pédoclimatiques de plus en plus défavorables aux arbres du fait du changement climatique. Ce dernier les rend également moins résistants aux bioagresseurs indigènes.

Sur la période 2021-2024, la France compte 193 millions d'arbres altérés (vivants ou morts sur pied depuis moins de cinq ans), parmi les 2 289 millions d'arbres évalués par l'IGN-IFN. Le taux d'arbres forestiers altérés est donc en moyenne de 8 %. La proportion est identique en termes de volume. Les arbres altérés sont présents un peu partout sur le territoire, mais il existe de fortes disparités géographiques. C'est principalement dans le Nord-Est de la France que les taux sont élevés. Les espèces les plus impactées sont le Frêne (26 % des arbres de cette espèce sont altérés), le Châtaignier (21 %), le Chêne pédonculé et l'Epicéa commun (10 %).



Sources : Cartes extraites du Mémento 2025 de l'IFN

En France, la mortalité annuelle s'élève en moyenne à 16,7 millions de mètres cubes (Mm^3/an) sur la période 2015-2023, avec une incertitude statistique de l'ordre de $0,7 Mm^3/an$. Cela représente en moyenne $1,1 m^3/ha/an$. La mortalité continue d'augmenter ces dernières années : elle était de $7,4 Mm^3/an$ sur la période 2005-2013. Cette augmentation de la mortalité est notamment due aux crises sanitaires liées à des conditions climatiques à la fois difficile pour les arbres (sècheresses et températures élevées) et propices aux insectes xylophages, notamment les scolytes. La mortalité annuelle représente en moyenne 0,6 % du volume total de bois vivant sur pied. Elle affecte les essences et les régions de façon très différente. Le Châtaignier a longtemps été l'essence présentant le plus de mortalité ($1,7 Mm^3/an$), alors qu'il ne constitue que le neuvième stock de volume de bois vivant. Avec les attaques récurrentes de scolytes, l'Epicéa commun le dépasse depuis quelques années ($2,4 Mm^3/an$) et le Frêne élevé, affecté par la chalarose, s'en rapproche de plus en plus ($1,6 Mm^3/an$). La mortalité augmente, que les peuplements soient purs ou mélangés en essences.

Selon l'Observatoire des forêts françaises, la surface de forêts dégradées en France a plus que triplé entre 2017 et 2023, passant d'environ 300 000 hectares à plus de 1 000 000 d'hectares. Le rapport « Objectif forêt » de 2023 estimait qu'au minimum 2,6 millions d'hectares, soit 15 % de la forêt métropolitaine, sont directement vulnérables au changement climatique et nécessiteraient une action volontaire d'adaptation dans les dix prochaines années.

e) Gestion forestière et changement climatique : quelles stratégies d'adaptation ?

Face à ces défis, les forestiers déploient plusieurs stratégies :

- diversification des essences : mélanger des espèces aux sensibilités différentes pour limiter les risques de perte massive ;
- migration assistée : introduire des essences aux provenances plus méridionales, voire allochtones, en plein, dans des « îlots d'avenir » ou en enrichissement pour tester leur adaptation ;
- gestion dynamique et résiliente : privilégier des peuplements mélangés, des conversions, des futaies irrégulières, et adapter les itinéraires sylvicoles en fonction des sols et du climat local ;
- surveillance et innovation : utiliser des outils d'aide au diagnostic et à la décision pour suivre l'état des forêts et guider les choix de gestion ;
- etc.

f) Quelles stratégies politiques pour l'adaptation des forêts au changement climatique ?

La France a structuré sa réponse autour de plusieurs leviers :

- Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) 2016-2026 : intègre l'adaptation et l'atténuation du changement climatique comme axes majeurs, avec des objectifs de diversification des essences, de renouvellement des peuplements et de mobilisation durable du bois ;
- une stratégie nationale d'adaptation des forêts au changement climatique sera proposée dans le prochain Programme National de la Forêt et du Bois ;
- plan France Relance, France 2030 et France Nation Verte : financement du renouvellement, de la recherche sur les essences adaptées, et de la modernisation des outils de gestion ;
- Feuille de route pour l'adaptation des forêts : encourage la concertation entre acteurs, la formation des gestionnaires, et l'intégration des enjeux climatiques dans les documents de planification forestière ;
- Stratégie nationale bas-carbone fixe des objectifs pour le secteur forestier afin d'assurer sa contribution à l'atténuation au changement climatique. Elle vise notamment à préserver le puits de carbone forestier, dans un contexte de dégradation de la capacité de stockage de CO₂ en forêt sous l'effet du changement climatique. Elle vise également à assurer le rôle du bois dans la décarbonation des différents secteurs de l'économie : développement de produits-bois stockant du CO₂ et se substituant à des matériaux fossiles, bois-énergie utilisé en remplacement de combustibles fossiles...
- Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) : prévoit des mesures spécifiques pour les forêts, notamment la création de réserves d'eau, la lutte contre les incendies, et la sensibilisation des propriétaires.

g) Filière forêt-bois et atténuation du changement climatique

La filière forêt-bois joue un rôle clé dans l'atténuation grâce à :

- la séquestration du carbone : les forêts stockent du CO₂ dans la biomasse et les sols, et les produits bois prolongent ce stockage ;
- la substitution : le bois remplace des matériaux énergivores (béton, acier) et des énergies fossiles, réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
- l'innovation : développement de la construction bois, de la bioéconomie, et de la valorisation des bois secondaires pour une économie circulaire et bas-carbone.

La forêt française, bien que fragilisée, reste un atout majeur pour la transition écologique. Son avenir dépendra notamment de la capacité des acteurs à innover, à coopérer, et à adapter les forêts aux changements globaux pour une meilleure résilience.

8 Des acteurs aux logiques différentes et pas toujours convergentes : forêt et société

Plébiscitées par les citoyens, les forêts accueillent plus de 700 millions de visiteurs chaque année. Poumon vert, espace de bien-être et de loisirs variés, elles rendent de nombreux services essentiels à la société. Elles constituent un patrimoine biologique, culturel et identitaire à transmettre aux générations futures. Changement climatique, déclin de la biodiversité, attentes sociétales renforcées vis-à-vis des forêts... les changements globaux en cours transforment les forêts et les relations des humains avec elles et les forestiers.

La gestion des forêts et la mobilisation des bois sont aujourd'hui confrontées à une contestation croissante au sein de l'opinion publique. Cette contestation repose sur une vision de la déforestation décalée de la réalité, mais également sur des attentes et usages de la forêt en opposition avec les activités sylvicoles. La filière forêt-bois, dont la grande majorité des acteurs estime mettre déjà en œuvre une pratique durable, est prise en étau entre ces injonctions contradictoires, un contexte économique incertain et une succession récente de crises climatiques et sanitaires.

Afin d'améliorer le dialogue entre les acteurs, il est nécessaire d'encourager et de développer des actions de sensibilisation, de formation, de concertation et de médiation pour une gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

9 La nécessaire adaptation des métiers de la gestion et de la valorisation face aux changements

Les forêts sont aujourd'hui confrontées à des défis sans précédents. Le dérèglement climatique et ses impacts multiples sur la forêt, l'érosion de la biodiversité ainsi que les évolutions économiques et sociétales transforment rapidement et profondément les milieux forestiers. Ces mutations imposent aux professionnels de la gestion et de la valorisation forestière d'adapter leurs pratiques pour garantir la résilience des forêts, leur durabilité économique et le maintien des services rendus.

Les pistes d'adaptation pour les métiers forestiers

- Vers une sylviculture adaptative

Les gestionnaires forestiers doivent adopter des stratégies dynamiques, capables de s'ajuster aux évolutions climatiques et écologiques comme :

- la diversification des essences : expérimenter des espèces résistantes à la sécheresse, mélanger les essences autochtones et allochtones pour limiter les risques, ...
- la diversification des modes de gestion : favoriser la diversité des itinéraires sylvicoles, des structures des peuplements et des essences pour renforcer la résilience ;
- la diversification des modes de renouvellement : plantation, semis, enrichissement, régénération naturelle ;
- la diminution des densités : limiter la compétition pour l'eau et les nutriments, tout en réduisant les risques d'incendie ;
- etc.

- L'innovation technologique au service de la forêt

Les outils numériques et les nouvelles technologies offrent des leviers importants pour une gestion plus précise :

- télédétection et drones : pour aider au diagnostic forestier, pour surveiller l'état sanitaire des forêts et détecter précocement les zones de stress, ...
- modélisation climatique : utiliser des outils d'aide à la décision pour anticiper l'évolution des essences forestières ;
- Intelligence Artificielle : pour analyser, comparer, modéliser, scénariser et accompagner les choix sylvicoles futurs.

- Une valorisation durable et circulaire du bois

La filière bois doit évoluer vers une économie circulaire :

- développement des produits bois locaux : réduire l'empreinte carbone en privilégiant les circuits courts, traçabilité de l'origine du bois et écocertification ;
 - en cohérence avec le principe d'utilisation en cascade de la biomasse et les objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone, les usages du bois comme matériau sont amenés à se développer considérablement dans les prochaines années, contribuant également au stockage de carbone dans les produits bois ;
 - recyclage et réemploi : développer la valorisation des déchets de bois et les produits en fin de vie via les filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) ;
 - etc.
- Bioéconomie : développer de nouvelles utilisations du bois (biomatériaux, chimie verte, ...).

La formation, la sensibilisation et la concertation ; les métiers de la forêt doivent intégrer de nouvelles compétences :

- formation aux enjeux climatiques : sensibiliser les propriétaires, les gestionnaires, les exploitants, les ETF et la première transformation aux solutions adaptatives ;
- collaboration renforcée avec les scientifiques : renforcer les partenariats entre les acteurs de la gestion, de la mobilisation et les organismes de recherche pour une gestion s'appuyant sur les meilleures données scientifiques disponibles et les résultats des expérimentations ;
- concertation entre tous les acteurs : pour favoriser le partage de connaissances et une approche plus consensuelle ;
- implication des citoyens : informer et sensibiliser davantage la société civile aux projets et actions de gestion forestière et de mobilisation des bois ;
- etc.

PROJET

2. Emplois visés par le diplôme

1. Description des métiers visés

Le bachelor agro de la mention « Forêts, valorisations et transitions » s'inscrit dans une logique d'approfondissement des compétences et responsabilités des titulaires sortants d'un diplôme de niveau 5. Le diplômé est formé pour occuper des postes nécessitant une autonomie accrue et une maîtrise poussée de la gestion multifonctionnelle et durable des peuplements forestiers, de la mobilisation des bois pour l'approvisionnement des unités de première transformation et de l'accompagnement des acteurs de la forêt dans le contexte des changements globaux.

Les titulaires du bachelor agro de la mention « Forêts, valorisations et transitions » accèdent à des postes nécessitant des compétences renforcées en diagnostic forestier, en gestion des peuplements forestiers, en conseil et animation auprès des propriétaires, des gestionnaires et des usagers, en mobilisation des bois et en management dans un secteur soumis à des évolutions rapides et dans des logiques de transitions et d'accompagnement des acteurs.

Les métiers visés se situent dans les secteurs de la gestion forestière, de l'accompagnement, du conseil et de l'animation des acteurs de la forêt et de dispositifs territoriaux, de l'expérimentation forestière, de l'organisation de chantiers forestiers, de l'approvisionnement en bois des unités de première transformation et de l'animation de la filière forêt-bois. Cette formation permet d'occuper des postes et des fonctions où les compétences en pilotage de projet, conduite d'itinéraires sylvicoles adaptatifs, accompagnement et dialogue avec les acteurs, management d'activités et d'organisation sont essentielles. En fonction des structures d'emploi et des activités, le diplômé peut assister un ingénieur forestier.

Les titulaires d'un bachelor agro de la mention « Forêts, valorisations et transitions » pourront occuper les métiers suivants :

a) Conseiller forestier, gestionnaire forestier

Le conseiller/gestionnaire forestier est chargé de la gestion de la forêt en vue d'une production de bois, dans le cadre de la multifonctionnalité et selon les "principes de la gestion durable de la forêt". Il gère et coordonne des moyens humains et techniques liés à la gestion, à l'exploitation du bois et la préservation des forêts situées sur un territoire. Il peut aussi participer à la mise en place et au suivi d'expérimentations. Il œuvre pour les propriétaires de forêts publiques et privées. Selon la structure dans laquelle il travaille (ONF, CNPF, Chambre d'Agriculture, coopératives forestières, cabinets d'experts forestiers, les structures avec un statut de société civile ou de Société Anonyme). Il peut :

- être chargé des conseils aux propriétaires pour la valorisation de leur patrimoine boisé ;
- réaliser des diagnostics forestiers et surveiller l'état des peuplements (sanitaire, risques, dégâts) ;
- élaborer, contribuer et suivre l'application des documents de gestion durable et d'autres types de projets forestiers pour une gestion durable des forêts publiques ou privées ;
- programmer les chantiers à réaliser (travaux et coupes), privilégier ou rechercher les essences forestières les mieux adaptées aux conditions stationnelles, etc.
- désigner les arbres d'avenir, conduire ou effectuer le marquage de bois avant l'exploitation et estimer la ressource bois (inventaires, cubage, estimation marchande sur pied) et classer/valoriser les lots de bois abattus en vue de la mise en vente ;
- organiser et suivre les chantiers sylvicoles et d'exploitation : plantations, travaux sylvicoles, coupes d'amélioration, de régénération, jardinatoires, rases ;
- assurer un rôle d'encadrement des activités des agents et opérateurs de sylviculture, lorsqu'il gère des chantiers comme les travaux sylvicoles, etc.
- participer à différentes missions : dessertes forestières, équipements touristiques et autres, études environnementales, préservation d'espaces naturels, animations, inventaire forestier national, etc.
- participer à la prévention des risques et met en œuvre des solutions de protection ;
- etc.

A l'Office National des Forêts, le conseiller/gestionnaire forestier est appelé technicien forestier territorial ; au Centre national de la Propriété Forestière, technicien forestier.

Dans les services déconcentrés de l'Etat, il est dénommé technicien supérieur et mène des missions réglementaires et régaliennes comme la police administrative, des inspections et le contrôle de l'application des réglementations sous forme d'avis techniques sur des projets comme les Plans Simples de Gestion, les documents d'aménagement des forêts communales ou les documents d'urbanisme. Il gère les dispositifs d'aides financières en lien avec les demandeurs (amélioration des peuplements et aide à la desserte), instruit les demandes d'aides et contrôle sur le terrain avant paiement. Il instruit les demandes d'autorisation de coupe et de défrichement ainsi que les dossiers fiscaux. Une autre mission consiste à accompagner la filière forêt-bois et son développement, ses acteurs dans le cadre de l'application des politiques publiques en matière de forêt et de ressources bois.

b) Gestionnaire indépendant

- **Gestionnaire forestier indépendant**

Installé à son compte, le gestionnaire forestier indépendant, appelé aussi technicien forestier indépendant, conseille et accompagne les propriétaires privés pour assurer une gestion durable, rentable et réglementaire de leurs forêts, de la planification jusqu'à la vente des bois. Leurs actions combinent travail de terrain, administratif, technique et commercial. Il conduit des missions variées allant de la gestion de propriétés forestières privées jusqu'à la commercialisation des bois, en passant par le diagnostic forestier, le conseil, la rédaction des documents de gestion durable et l'encadrement de la mobilisation des bois.

- **Expert forestier**

L'expert forestier exerce un métier réglementé et protégé, encadré par le Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole et Forestière (CNEFAF) et réservé aux professionnels expérimentés. Indépendant ou associé à d'autres experts forestiers au sein d'un cabinet, il ne peut pas cumuler son activité avec le négoce de bois ou des travaux forestiers, garantissant ainsi une neutralité totale vis-à-vis de ses clients. Spécialiste de la gestion patrimoniale forestière, il accompagne propriétaires privés et institutionnels dans l'élaboration de documents de gestion durable, la vente de bois, ou le montage de dossiers de subventions. Il assure également la maîtrise d'œuvre des travaux et réalise des expertises variées : évaluation d'actifs forestiers, études d'impact pour des projets d'infrastructures, ou encore gestion de patrimoines arboricoles pour les collectivités.

Son champ d'action s'étend aussi aux expertises environnementales (biodiversité, carbone) et aux transactions forestières, ainsi qu'à des études et audits sur la filière forêt-bois.

c) Chargé d'expérimentation

Le chargé d'expérimentation a pour mission d'installer des dispositifs d'observation et d'expérimentation sur le terrain, à en assurer le suivi, à collecter des données scientifiques et techniques, à les saisir et à participer à leur analyse. Il s'appuie notamment sur des outils issus des nouvelles technologies et utilise des applications spécialisées. Le chargé d'expérimentation peut réaliser des relevés de terrain (sanitaires par exemple) ainsi que des géolocalisations de placettes pour l'expérimentation de suivi de l'état sanitaire par télédétection.

d) Chargé de missions ou de projets, chargé d'animation

Le chargé de missions / projets Forêt-Bois est un acteur clé dans l'organisation, la structuration et le développement de la filière forêt-bois à l'échelle d'un territoire. Il intervient au sein d'établissements publics, de collectivités, d'organismes forestiers ou d'associations, avec pour objectif de promouvoir une gestion forestière durable et multifonctionnelle, ainsi que la mobilisation de la ressource bois.

En matière d'animation et de coordination territoriale, le chargé de missions / projets agit comme un catalyseur entre les différents acteurs de la filière : propriétaires forestiers, entreprises, transporteurs, élus, services de l'État, associations et organismes techniques. Il anime des réunions, des groupes de travail et des commissions pour construire une vision commune et des stratégies partagées. Son rôle est de favoriser le dialogue et la coordination entre ces acteurs, afin de promouvoir une gestion forestière cohérente et adaptée aux enjeux locaux.

Concernant le pilotage et l'ingénierie de projets, il pilote des projets forestiers et territoriaux, tels que les Chartes Forestières de Territoire, les Plans Sylvicoles Territoriaux, les labellisations bas-carbone, etc. en assurant leur montage, leur planification, leur suivi et leur évaluation. Il apporte son expertise en ingénierie

de projet, que ce soit en tant que porteur direct des opérations ou en appui à d'autres maîtres d'ouvrage. Il gère également les aspects financiers, en recherchant des financements et en montant des dossiers de demande d'aides auprès des guichets régionaux, nationaux ou européens. Enfin, il peut être chargé de l'animation de ces différents projets forestiers territoriaux.

A l'Office National des Forêts, le spécialiste aménagement forestier élabore les documents de gestion durable dénommés « aménagements forestiers ». Appelé aussi « aménagiste », le chargé d'aménagement forestier pilote des projets d'aménagement forestier, en assurant les missions suivantes :

- collecter et analyser des données existantes sur le contexte forestier, incluant les inventaires descriptifs ;
- proposer des objectifs à long terme pour la gestion durable des forêts, en collaboration avec les responsables et les techniciens d'unités territoriales, et déclinés en programmes opérationnels (coupes, travaux, bilan financier) ;
- travailler en collaboration et concertation avec les propriétaires forestiers (pour les forêts non domaniales) et présenter des projets aux collectivités pour validation.

Le chargé d'aménagement forestier peut participer à des missions annexes (martelage, desserte, DFCI, foncier, plan de relance, observatoires forestiers, etc. ...). Il contribue à des groupes thématiques pour optimiser la qualité des documents d'aménagement et tester de nouveaux outils. Il travaille en agence et collabore avec divers services (bureau d'études environnementales, RTM, SIG, foncier).

En matière d'expertise technique et de veille stratégique, le chargé de missions/projets conseille et accompagne les collectivités, les services opérationnels et les acteurs privés sur des sujets variés : gestion forestière, sécurité des chantiers, utilisation du bois (matériau ou bois-énergie), ... Il assure une veille technique, scientifique, économique et réglementaire pour anticiper les évolutions de la filière et adapter les pratiques locales. Il peut également piloter des projets d'innovation ou des études régionales, notamment sur des enjeux comme les crises sanitaires ou l'adaptation des forêts au changement climatique.

Enfin, en matière de représentation et de mise en œuvre des politiques publiques, le chargé de missions / projets représente sa structure et ses partenaires dans les instances officielles et auprès d'autres acteurs. Il veille à l'application cohérente des réglementations forestières et environnementales sur le territoire, tout en contribuant à leur adaptation aux réalités locales, notamment dans les zones sensibles ou protégées. Il participe activement à la mise en œuvre opérationnelle de la politique forestière locale, en assurant la coordination des acteurs et l'articulation avec d'autres politiques publiques (climat, biodiversité, énergie, aménagement).

e) Responsable de secteur, de service, d'agence

Selon la structure dans laquelle il exerce (ONF, coopérative forestière, ...), il est possible de distinguer différentes catégories de responsable :

- **Responsable d'Unité Territoriale (RUT)**

Métier de l'Office National des Forêts, il est le relais indispensable entre les forestiers de terrain et l'agence territoriale, le responsable d'unité territoriale est chargé de coordonner les actions d'une équipe d'une dizaine de TFT en moyenne. Il a une fonction essentielle de management, doit définir les objectifs et les moyens de son service, puis suivre et rendre compte de l'état d'avancement des actions et des résultats obtenus.

- **Conducteur de travaux**

Au sein de l'Office National des Forêts, le conducteur de travaux encadre un chef d'équipe et d'ouvriers placés sous sa responsabilité. Sous l'autorité du responsable d'unité de production, il pilote la réalisation des chantiers sylvicoles, d'exploitation forestière, de génie écologique, de la création et de l'entretien d'aménagements et d'infrastructures, de la planification à la livraison. Relais primordial entre le technicien forestier territorial, qui décide et prescrit les travaux à effectuer, et les ouvriers qui les mènent à bien, le conducteur de travaux pilote les chantiers depuis la planification jusqu'à la réalisation. Il veille à la prise en compte des prescriptions reçues dans le cahier des charges et contrôle la conformité des prestations ou des produits réalisés.

- **Responsable d'unité de production (RUP)**

Au sein de l'Office National des Forêts, le responsable d'une unité de production assure le management de proximité des personnels et la gestion des moyens affectés. Avec le soutien de son équipe de conducteurs de travaux et d'ouvriers forestiers, il orchestre la mise en œuvre des travaux et gère un portefeuille de clients. Il est associé aux compétences RH et financières et contribue à assurer une veille sur son périmètre d'intervention concernant les questions de développement commercial. Il formalise les besoins exprimés par les clients ou les informations recueillies et transmet l'information.

- **Responsable de secteur ou de service**

Rattaché à une agence d'une coopérative forestière ou directement au siège, le responsable ou chef de secteur ou de service a pour mission de piloter et de développer l'activité de sa structure dans un secteur géographique ou pour un domaine précis (gestion-sylviculture ou exploitation forestière). Il est en charge du pilotage budgétaire, du management d'une équipe de techniciens forestiers, d'ouvriers sylvicoles et de conducteurs de machines ainsi que de l'animation des propriétaires adhérents. Pour le volet gestion forestière, le responsable de secteur ou de service réalise des expertises forestières, définit les stratégies sylvicoles, rédige et contractualise les documents de gestion durable. Enfin, il pilote l'organisation des chantiers forestiers qu'ils soient sylvicoles ou de mobilisation des bois.

- **Responsable d'agence**

Au sein d'une coopérative forestière, le responsable d'agence a pour mission de piloter une agence dans un territoire géographique précis. Il est chargé de manager une équipe qui peut être constituée de responsables de secteur, de conseillers forestiers, d'ouvriers sylvicoles, de chauffeurs de machines forestières et d'administratifs. Il supervise, organise le travail, les budgets pour une agence ainsi que les indicateurs de performance. Son rôle est de développer l'activité et de piloter les relations avec les partenaires et les entreprises sous-traitantes. Le responsable d'agence met en œuvre les plans d'action liés aux certifications, à la qualité, la sécurité, l'environnement et la gestion durable.

f) **Responsable Qualité Sécurité Environnement (QSE)**

Au sein d'une coopérative forestière, le responsable QSE propose et met en place des actions qui permettent d'améliorer et de respecter la qualité des travaux forestiers, la sécurité des personnels et les environnements forestier-écologique et social dans lesquels la structure intervient. Il participe à la définition de la Politique Qualité/Environnement et la met en œuvre. Il organise et anime les revues de direction. Il assure la veille réglementaire et des autres exigences. Il rédige et tient à jour le manuel Qualité/Environnement et l'ensemble de la documentation relative au système de management. Il organise et réalise des audits internes et externes et assure l'analyse et le traitement des non-conformités, réclamations et des demandes des parties intéressées. Il définit et met en œuvre les actions correctives et préventives nécessaires.

g) **Entrepreneurs**

- **Entrepreneur de Travaux Forestiers (ETF)**

Prestataire de service qui réalise des travaux de sylviculture-reboisement et/ou d'exploitation forestière pour le compte de propriétaires forestiers, de coopératives, d'exploitants forestiers, de scieries, de l'Office National des Forêts... Ces travaux sont exercés dans le strict respect des règles de gestion durable des forêts et de sécurité des intervenants et des usagers de la forêt. Par ailleurs, certains entrepreneurs diversifient leurs activités dans l'achat de bois, la gestion forestière, la vente de parcelles forestières, le déchetage en plaquettes forestières et/ou de la vente de bois de chauffage. Ces diversifications ont plusieurs raisons : accès à de nouveaux marchés, calendrier des travaux saisonniers, prestations supplémentaires à proposer, etc.

L'entrepreneur de travaux forestiers gère la globalité d'un chantier en optimisant son activité et en intégrant les règles environnementales du chantier, notamment les cours d'eau, les zones humides, la nature des terrains. De par son statut de travailleur indépendant et donc de chef d'entreprise, il effectue la gestion comptable et financière, s'assure de la rentabilité de ses chantiers et de ses investissements.

- **Exploitant forestier**

Il évalue et achète du bois sur pied, organise et planifie la récolte du bois et valorise la matière première et ses diverses qualités en fonction des débouchés. L'achat du bois se fait soit de gré à gré avec un propriétaire privé, soit dans le cadre de ventes de bois par l'intermédiaire de gestionnaires forestiers publics ou privés.

L'exploitant forestier peut réaliser lui-même la récolte des bois ou il peut faire appel à une entreprise de travaux forestiers comme prestataire de service. L'exploitant forestier est un commerçant qui dépend du Régime Social des Indépendants.

Les salariés des entreprises de travaux forestiers (ETF) relèvent de la convention nationale des entreprises de travaux et de services agricoles ruraux et forestiers (ETARF) du 8 octobre 2020.

2. Structures d'emplois et évolutions possibles

Dans les structures privées de gestion et de valorisation forestière comme les coopératives forestières, les cabinets d'experts forestiers, les structures avec un statut de société civile ou de Société Anonyme, le diplômé exerce le métier de technicien forestier dénommé aussi conseiller forestier (sylvicole, de valorisation, ...) ou gestionnaire forestier. Dans certaines structures comme les coopératives forestières, le conseiller/gestionnaire forestier peut évoluer vers des emplois de responsable d'agence, de secteur, de responsable de service gestion-sylviculture/exploitation forestière ou de responsable Qualité Sécurité Environnement (QSE).

Chez un expert forestier, le technicien forestier pourra évoluer vers le métier de l'expertise en intégrant un parcours de plusieurs années avec un tuteur avant de passer l'examen final d'agrément.

Dans les établissements publics et les services déconcentrés de l'Etat : ONF, CNPF, IGN-IFN, Chambre d'Agriculture, DRAAF-SERFOB, DDT :

- au sein de l'Office National des Forêts (ONF),

le diplômé exerce les fonctions de technicien forestier territorial, de conducteur de travaux ou de chargé d'aménagement forestier.

Pour les forêts publiques autres que les forêts domaniales, le technicien forestier territorial est en lien avec des propriétaires comme les collectivités locales et territoriales ou des établissements publics. Son secteur géographique, appelé triage, est intégré dans une Unité Territoriale (UT), dirigée par un Responsable d'Unité Territoriale (RUT).

Le technicien forestier spécialisé dans les risques incendie ou montagne, exerce son activité dans un service Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) ou Restauration des Terrains de Montagne (RTM).

Le conducteur de travaux est intégré dans une Unité de Production (UP), sous l'autorité du Responsable d'Unité de Production (RUP).

Le technicien forestier territorial et le conducteur de travaux peuvent être référent dans un domaine précis comme l'accueil du public, la chasse, le dialogue forêt-société, les sols forestiers, le suivi naturaliste, ...

Après plusieurs années d'expérience, ils peuvent évoluer vers les postes d'encadrement comme RUT ou RUP.

Le chargé d'aménagement forestier pilote des projets d'aménagement forestier, sous la responsabilité du responsable d'aménagement. Il travaille au sein d'une agence et en interaction forte avec des contributeurs techniques internes et des parties prenantes externes.

Après plusieurs années d'expérience, le chargé d'aménagement forestier peut évoluer vers le poste de responsable d'un pôle aménagement, encadrant une équipe de plusieurs aménagistes au sein d'une agence.

- au sein du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), le diplômé exerce la fonction de technicien forestier.

Il travaille dans une délégation régionale ou au sein de l'Institut pour le Développement Forestier (CNPF-IDF). Placé sous l'autorité d'un directeur régional, il est responsable d'un secteur géographique et il collabore avec les ingénieurs du CNPF.

- au sein d'une chambre d'agriculture,

le diplômé exerce la fonction de conseiller forestier au sein d'une Chambre départementale d'Agriculture. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

- dans les services déconcentrés du Ministère en charge de l'agriculture, DRAAF et DDT, le diplômé occupe la fonction de technicien supérieur au sein de services spécialisés forêt et bois. Intégré dans un pôle, il est placé sous l'autorité d'un chef de service et d'un chef de pôle.

- au sein de l'IGN-IFN, le diplômé occupe un poste de technicien forestier sous l'intitulé d'agent de terrain de l'Inventaire Forestier National. Il travaille en binôme avec un autre technicien. Il est encadré par un chef de division. Après quelques années d'expérience, l'agent de terrain peut évoluer vers la fonction de responsable de levé.

- au sein d'organismes de recherche (établissements publics, institut technique), le diplômé occupe un poste de technicien forestier chargé d'expérimentations au sein de laboratoires ou de pôles spécialisés dans des établissements publics comme l'INRAE ou l'IRD ou des instituts techniques comme l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ou Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement (FCBA). Il participe aux projets de recherches en collaborant avec les chercheurs et les ingénieurs pour la mise en œuvre de protocoles expérimentaux et la réalisation d'études de terrain.

- en tant que gestionnaire forestier indépendant, le diplômé exerce une activité autonome, proposant ses services directement aux propriétaires privés.

- dans les collectivités territoriales et les EPCI (Conseils régionaux, Conseils départementaux, EPCI, syndicats mixtes, PNR), le diplômé occupe des postes de chargé de missions bois-forêt ou de projets. Il est placé sous l'autorité d'un chef de service ou d'un responsable de pôle et applique les décisions prises par les élus.

- dans les organismes professionnels ou interprofessionnels, le diplômé occupe des postes de chargé de mission ou d'animateur de projet. Il travaille sous la supervision de représentants professionnels et de directeurs ou responsables de service salariés.

- dans les structures associatives, le diplômé exerce des fonctions de chargé de projets, de missions ou d'animation, sous la responsabilité d'un directeur (ou un délégué), accompagne les initiatives en gestion forestière durable, la certification de la gestion et de la mobilisation des bois, les projets pour la mise en place de solutions d'adaptabilité au changement climatique, la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière, ... Ces rôles impliquent une coordination entre acteurs locaux, experts et financeurs pour des actions concrètes sur le terrain. Cet accompagnement peut être d'ordre scientifique, technique, administratif et financier. Ces structures associatives peuvent être une association ou un réseau d'associations des communes forestières, les certifications forestières, une association environnementaliste, une association d'accompagnement et de financement de projets forestiers vertueux, une association de promotion d'un type de sylviculture ou d'une essence, etc.

- chez les exploitants forestiers, le diplômé exerce des fonctions de responsable en charge de l'achat des bois sur pied, de la mobilisation de la ressource pour l'approvisionnement des entreprises de la première transformation. Après plusieurs années d'expériences, le technicien forestier pourra s'installer à son compte comme exploitant forestier.

- dans les entreprises de travaux forestiers, le diplômé exerce des fonctions de management de structure en tant qu'entrepreneur, de pilotage d'une activité ou de responsable d'un parc matériel pour les entreprises les plus importantes. En tant que responsable d'entreprise, il supervise l'ensemble des activités et des salariés. L'entrepreneur de travaux forestiers est un chef d'entreprise. Après plusieurs années d'expérience, le technicien forestier, salarié d'une ETF, peut créer sa propre entreprise ou reprendre une ETF.

3. Conditions d'exercice de l'emploi

Le diplômé du bachelor agro mention « Forêts, valorisations et transitions », évolue dans des environnements professionnels diversifiés tels que les coopératives forestières, l'Office National des Forêts, le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), les services de l'Etat et autres organismes publics, les experts forestiers, les chambres d'agriculture, les exploitants et les entrepreneurs forestiers, les collectivités territoriales, des organismes interprofessionnels, de recherche, des associations ou encore comme gestionnaire forestier indépendant.

Il exerce dans un contexte forestier et rural, parfois périurbain, mêlant travail sur le terrain, gestion administrative, coordination des équipes et lien avec des partenaires. Ce professionnel est confronté à des tâches multiples et variées, pouvant jongler entre gestion forestière multifonctionnelle, chantiers forestiers, gestion économique et financière, management d'équipe tout en interagissant avec d'autres professionnels forestiers, différents partenaires et des acteurs indirects mais concernés par la forêt. Exposé aux conséquences des changements globaux dont le dérèglement climatique, aux fluctuations du marché du bois, aux exigences réglementaires et aux attentes sociétales, il doit faire preuve d'une grande capacité d'adaptation.

Avec des horaires pouvant être variables et des activités nécessitant un engagement personnel, il participe activement au développement, à la transition, à la préservation de la forêt française et à la modernisation et l'adaptation de la filière forêt-bois.

Leurs fonctions peuvent l'amener à être mobile, nécessitant des déplacements fréquents pour rencontrer les propriétaires, les gestionnaires, les ETF, animer des réunions, ou réaliser des activités sur le terrain.

En matière de sécurité, le diplômé travaille en milieu naturel, souvent isolé, en conditions changeantes (topographiques, météorologiques, ...), dans des peuplements parfois déperissant ou faisant l'objet de travaux forestiers. Il doit donc veiller à sa propre sécurité, à celles des équipes encadrées et à l'organisation des activités et des chantiers en sécurité et dans le respect des réglementations en vigueur.

4. Degré d'autonomie et de responsabilité

Les métiers que peut occuper le diplômé du bachelor agro mention « Forêts, valorisations et transitions » se distinguent par des degrés élevés d'autonomie opérationnelle sur le terrain, couplés à des responsabilités complexes qui croisent la gestion technique, le management d'équipe, l'animation de partenariats stratégiques, le dialogue avec les acteurs et les conséquences du dérèglement climatique.

Dans ce secteur professionnel, l'autonomie et la responsabilité existent à différents niveaux : plus on évolue dans la hiérarchie (RUT, Cadre Référent), plus la responsabilité devient stratégique et managériale.

Le diplômé peut se voir confier des responsabilités managériales dans certaines structures, avec des possibilités de progression après plusieurs années d'expérience vers des postes d'encadrement et de direction. Certains pourront devenir entrepreneur de travaux forestiers, exploitant forestier, gestionnaire forestier indépendant ou expert forestier.

3. Fiche descriptive d'activités (FDA)

La fiche descriptive d'activités (FDA) liste l'ensemble des activités (recensées lors des travaux d'enquêtes en milieu professionnel) exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Il s'agit d'une liste d'activités quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées.

La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme. Les activités ci-dessous doivent être lues comme un potentiel d'interventions en situations de travail. Elles peuvent être réalisées en autonomie ou collectivement.

Elles sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme.

Toutes les activités sont réalisées en intégrant l'ensemble des mesures préventives et réglementaires relatives à la santé sécurité au travail et la réglementation.

L'analyse du métier et des emplois a mis en évidence sept grandes fonctions :

- Diagnostic forestier
- Gestion adaptative des peuplements et des massifs forestiers
- Expérimentation forestière
- Organisation d'un chantier forestier dans le respect des espaces forestiers
- Accompagnement et dialogue avec les acteurs de la forêt
- Management d'une équipe, d'un service ou d'une structure
- Veille professionnelle

1. Diagnostic forestier

1.1 Définit les méthodes de diagnostics forestiers adaptées

- 1.1.1 Identifie les données à recueillir
- 1.1.2 Choisit les méthodes de diagnostics forestiers appropriées au contexte et sur la base d'une approche systémique
- 1.1.3 Sélectionne et adapte les outils d'aide aux diagnostics en adéquation avec le contexte
- 1.1.4 Intègre les risques sanitaires, la vulnérabilité aux incendies et aux aléas climatiques, le déséquilibre sylvo-cynégétique et autres risques

1.2 Conduit des diagnostics forestiers

- 1.2.1 Réalise des diagnostics de territoire
 - 1.2.1.1 Analyse les éléments de structuration de la filière « forêt-bois », les orientations territoriales et les politiques publiques.
 - 1.2.1.2 Identifie les acteurs, leur logique et leurs besoins dans les territoires.
 - 1.2.1.3 Organise des consultations auprès des populations, de responsables locaux et de professionnels
 - 1.2.1.4 Rend compte des résultats de consultations devant différents publics
 - 1.2.1.5 Analyse les structures foncières et les infrastructures en relation avec les propriétaires et les décideurs.
 - 1.2.1.6 Inventorie les espaces classés et les réglementations en vigueur sur l'espace naturel et forestier pour en évaluer les contraintes.
 - 1.2.1.7 Réalise des études à caractère écologique, technique, technico-économique et socio-économique
 - 1.2.1.8 Analyse des résultats d'études à caractère écologique, technique ou économique pour aider la prise de décision.
- 1.2.2 Réalise des diagnostics forestiers complets
 - 1.2.2.1 Collecte les données permettant de caractériser les stations forestières
 - 1.2.2.2 Collecte les données dendrométriques du peuplement forestier.
 - 1.2.2.3 Surveille et décrit l'état sanitaire d'espaces arborés et de peuplements forestiers et les risques encourus.
 - 1.2.2.4 Etudie et cartographie les peuplements forestiers en place et leurs potentialités sylvicoles.

- 1.2.2.5 Identifie les risques liés aux incendies, aux aléas climatiques, naturels (érosion dunaire, crue torrentielle, avalanche, éboulement, ...)
- 1.2.2.6 Suit les populations animales pour aider à la prise de décision en matière de gestion de la faune.
- 1.2.2.7 Identifie des dégâts causés par les ongulés
- 1.2.2.8 Identifie les habitats et les espèces sensibles et à haute valeur biologique.
- 1.2.2.9 Identifie les marges de progrès pour accroître la valeur ajoutée.
- 1.2.2.10 Constitue des ressources documentaires et des bases de données scientifiques et techniques pour assurer le suivi des évolutions de peuplements et populations.

1.3 Produit des documents de diagnostic forestier à l'échelle d'un peuplement ou d'un massif

- 1.3.1 Caractérise et décrit les stations forestières
- 1.3.2 Caractérise et décrit les peuplements forestiers
- 1.3.3 Utilise des outils d'aide au diagnostic pour évaluer l'état sanitaire des peuplements et leur vulnérabilité
- 1.3.4 Evalue l'état des sols forestiers
- 1.3.5 Evalue les différents types de risques potentiels pour les peuplements et massifs forestiers
- 1.3.6 Evalue l'état de la desserte forestière
- 1.3.7 Evalue la biodiversité à l'aide des indices pertinents
- 1.3.8 Evalue l'Indice de Changement Ecologique
- 1.3.9 Caractérise les habitats et les espèces remarquables et évalue leur sensibilité
- 1.3.10 Identifie les enjeux de gestion, de protection et de préservation
- 1.3.11 Réalise des synthèses et des documents graphiques et cartographiques à partir de relevés, bases de données et de SIG

2. Gestion adaptative des peuplements et des massifs forestiers

2.1 Conçoit un projet sylvicole

- 2.1.1 Elabore des documents de planification forestière et de gestion sylvicole (plans simples de gestion, aménagement forestier...).
- 2.1.2 Définit des projets de développement en cohérence avec des orientations territoriales et des politiques publiques.
- 2.1.3 Evalue les besoins en matériels, en équipements et en dessertes.
- 2.1.4 Elabore un projet de création ou de rénovation de desserte forestière.
- 2.1.5 Élabore des projets d'agroforesterie, de plan bocager ou de sylvopastoralisme.
- 2.1.6 Participe à l'élaboration de plans de prévention incendie et autres types de risques.
- 2.1.7 Elabore des projets de reconstitution post-incendie ou autres aléas.
- 2.1.8 Participe à l'élaboration de projets de protection contre les risques naturels.
- 2.1.9 Formule des recommandations pour assurer la protection de milieux sensibles et d'habitats d'espèces remarquables.
- 2.1.10 Contribue à l'élaboration des Chartes Forestières de Territoire, des Plans Sylvicoles de Territoire.
- 2.1.11 Elabore un projet de certification.
- 2.1.12 Elabore des projets forestiers pour une labellisation bas-carbone.
- 2.1.13 Réalise des plans d'action intégrant la préservation des milieux : paysages, habitats naturels et semi-naturels, gestion cynégétique et halieutique, protection des bassins versants, des zones de captage ou des zones sensibles, ...
- 2.1.14 Conçoit des projets techniques pour la mise en valeur et la protection des espaces forestiers.
- 2.1.15 Prévoit les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets.
- 2.1.16 Détermine des itinéraires sylvicoles avec les propriétaires.
- 2.1.17 Préconise des solutions sylvicoles adaptatives au changement climatique.
- 2.1.18 Réalise le chiffrage financier des projets.

2.2 Assure la valorisation d'un peuplement forestier ou d'un massif forestier

- 2.2.1 Gère un peuplement forestier selon un itinéraire sylvicole.
- 2.2.2 Adapte la gestion du peuplement forestier pour améliorer sa résilience face aux changements globaux.
- 2.2.3 Détermine le programme de coupes et travaux par parcelle.
- 2.2.4 Détermine les coupes et travaux d'urgence dans une situation de crise : sanitaire, aléas climatiques, incendies, ...
- 2.2.5 Détermine les coupes et les travaux dans le cadre d'une conversion, d'une transformation et/ou d'un enrichissement d'un peuplement forestier.
- 2.2.6 Détermine et marque les cloisonnements d'exploitation.
- 2.2.7 Réalise le marquage des arbres : désignation des arbres d'avenir et martelage.
- 2.2.8 Cube le bois sur pied et bord de route.
- 2.2.9 Estime la qualité des bois sur pied et bord de route.
- 2.2.10 Négocie les contrats de reboisement et d'entretien.
- 2.2.11 Négocie les contrats de vente et achat de bois.
- 2.2.12 Etablit des contrats d'approvisionnements avec des entreprises de la filière aval ou des propriétaires et les gestionnaires de la filière amont.
- 2.2.13 Organise la mise en vente des lots de bois.
- 2.2.14 Gère les stocks de matières premières et de produits.
- 2.2.15 Produit des données techniques et financières pour la mise en place d'infrastructures durables.
- 2.2.16 Elabore des plans d'investissement en infrastructures et dessertes.
- 2.2.17 Met en œuvre des chantiers de dessertes forestières.
- 2.2.18 Assure le suivi des chantiers d'infrastructures forestières.
- 2.2.19 Respecte le cahier des charges en cas de certification.

2.3 Conduit des opérations de protection et de préservation des espaces forestiers

- 2.3.1 Coordonne des acteurs impliqués dans des travaux, des projets et des actions de protection et de préservation des milieux : suivi DFCI, Restauration des Terrains de Montagne, milieux dunaires, habitats et espèces, actions sylvopastorales...
- 2.3.2 Pilote des actions de gestion et de protections halieutiques ou cynégétiques.
- 2.3.3 Met en place des mesures de préservation d'éléments de biodiversité : arbres habitats, bois mort, îlots de sénescence, habitats infraforestiers, ...
- 2.3.4 Met en œuvre des chantiers de génie écologique : zone humide à préserver, lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), protection des cours d'eau, ...
- 2.3.5 Met en œuvre des chantiers de protection : DFCI, RTM, milieux dunaires, ...
- 2.3.6 Met en œuvre des chantiers d'entretien et de protection d'espaces forestiers.
- 2.3.7 Assure le suivi des chantiers de protection des espaces contre les risques d'incendie, d'érosion, d'avalanches et d'inondation ou de protection des captages.

2.4 Adapte les documents de gestion et les plans d'actions au contexte des changements globaux

- 2.4.1 Assure le suivi de la mise en œuvre des projets
- 2.4.2 Identifie les dysfonctionnements dans la mise en œuvre des projets et des plans d'actions ou plans de gestion et propose des mesures correctives.
- 2.4.3 Vérifie la conformité des réalisations par rapport aux projets à mettre en œuvre (plans de gestion, contrats ou conventions de travaux...)

3. Expérimentation forestière

- 3.1 Assure la veille scientifique, technique et économique en matière d'expérimentations d'adaptabilité des peuplements forestiers au changement climatique.**
- 3.2 Participe à l'élaboration de protocoles expérimentaux en lien avec des organismes de recherche, des centres techniques et des structures de gestion.**
- 3.3 Installe, fait entretenir, mesure les dispositifs expérimentaux en forêt et en pépinière forestière.**
- 3.4 Collecte, organise et analyse les données.**
- 3.5 Rédige des comptes-rendus et des rapports.**

- 3.6 Participe aux réunions de suivi des opérations.
 - 3.7 Assure les relations avec les propriétaires, les entrepreneurs de travaux forestiers et les acteurs du développement forestier.
 - 3.8 Partage les données d'expérimentation avec des partenaires scientifiques et professionnels.
 - 3.9 Alimente des bases de données.
- 4. Organisation d'un chantier forestier dans le respect des espaces boisés**
- 4.1 Identifie des secteurs avec un potentiel de regroupement de chantiers.
 - 4.2 Rédige le cahier des charges des chantiers forestiers.
 - 4.3 Demande des permissions de voirie.
 - 4.4 Assure la mise en sécurité des chantiers, des salariés, intervenants extérieurs et usagers de la forêt : fiche de chantier, signalisation de chantier, déclaration de chantier, ...
 - 4.5 Coordonne les activités des salariés et intervenants extérieurs.
 - 4.6 Enregistre les travaux et coupes réalisés ou à réaliser dans une base de données (sommier des forêts).
 - 4.7 Respecte le cahier des charges en cas de certification.
 - 4.8 Met en œuvre et suit les chantiers sylvicoles
 - 4.8.1 Analyse le cahier des charges du chantier sylvicole.
 - 4.8.2 Evalue les contraintes (logistiques et environnementales) pour la valorisation des peuplements.
 - 4.8.3 Gère les approvisionnements de plants.
 - 4.8.4 Réceptionne et vérifie la conformité des plants.
 - 4.8.5 Suit les chantiers de travaux sylvicoles : plantation, dégagement, dépressage, nettoyage, élagage, entretien.
 - 4.8.6 Supervise l'approvisionnement des chantiers de plantations et d'enrichissement/amélioration d'espaces forestiers.
 - 4.8.7 Réceptionne les chantiers.
 - 4.9 Met en œuvre et suit des chantiers de mobilisation des bois
 - 4.9.1 Analyse le cahier des charges du chantier de mobilisation des bois.
 - 4.9.2 Evalue les contraintes (logistiques et environnementales) pour la mobilisation de la ressource forestière.
 - 4.9.3 Détermine les conditions techniques de mobilisation de la ressource forestière et de transport des bois dans le respect du milieu forestier et avec les adaptations nécessaires.
 - 4.9.4 Réalise le suivi de l'ensemble des travaux de mobilisation des bois (travaux d'exploitation des coupes, débardage...).
 - 4.9.5 Contrôle la qualité de la classification des produits.
 - 4.9.6 Vérifie le respect des consignes en matière de protection de l'environnement.
 - 4.9.7 Coordonne la logistique entre plusieurs chantiers de même nature.
 - 4.9.8 Assure le suivi de l'entretien ou la remise en état des infrastructures.
 - 4.9.9 Coordonne les approvisionnements pour des structures de traitement, de transformation ou d'utilisation de biomasse.
 - 4.9.10 Organise l'externalisation d'activités avec différents partenaires.
 - 4.9.11 Vérifie l'adéquation entre les moyens mobilisés ou mobilisables et les coûts prévisionnels.
 - 4.9.12 Informe les acteurs concernés par les chantiers en matière de sécurité, de police et de réglementation forestière, de gestion de la faune ou de préservation des milieux aquatiques.
 - 4.9.13 Organise la traçabilité des flux d'informations associées aux flux matières.
 - 4.9.14 Suit l'évolution des stocks disponibles.
 - 4.10 Assure la gestion technique et économique des actions et des travaux
 - 4.10.1 Evalue le coût des interventions et établit les budgets adéquats.
 - 4.10.2 Définit des tableaux de bord de suivi technico-économique des chantiers.

- 4.10.3 Définit des tableaux de bord de suivi technico-économique des approvisionnements de structures de transformation et de commercialisation.
- 4.10.4 Assure un suivi des engagements d'approvisionnement d'unités de production artisanales ou industrielles, de transformation des productions et de valorisation de la biomasse forestière.

5. Accompagnement et dialogue avec les acteurs et les usagers de la forêt

5.1 Délivre des conseils aux propriétaires

- 5.1.1 Analyse la ou les demandes de conseils des propriétaires forestiers.
- 5.1.2 Conseille les propriétaires sur les itinéraires sylvicoles adaptatifs aux changements globaux.
- 5.1.3 Apporte des conseils techniques, juridiques, administratifs et financiers auprès de professionnels, d'élus, de propriétaires ou de divers usagers.
- 5.1.4 Conseille les propriétaires dans le montage de dossiers de financement, de demandes de subvention ou à caractère fiscal.

5.2 Coordonne les acteurs d'une activité forestière

5.3 Anime des collectifs divers

- 5.3.1 Anime et incite au regroupement de propriétaires.
- 5.3.2 Anime et incite au regroupement de chantiers forestiers.
- 5.3.3 Assure la promotion de documents de gestion durable auprès des propriétaires.
- 5.3.4 Anime des projets de desserte.
- 5.3.5 Assure la promotion des aides financières en forêt (amélioration, adaptation, desserte, ...).
- 5.3.6 Sensibilise les propriétaires aux conséquences du changement climatique et aux risques associés.
- 5.3.7 Anime un centre d'études techniques.
- 5.3.8 Anime une Charte Forestière de Territoire (CFT) ou un Projet Sylvicole Territorial (PST).
- 5.3.9 Anime un réseau d'experts.
- 5.3.10 Anime divers partenariats.
- 5.3.11 Anime des réunions d'information pour différents types de public : élus, associations, grand public, usagers des espaces forestiers, etc.

5.3 Conduit des contrôles

- 5.3.1 Contrôle la conformité réglementaire de la gestion mise en œuvre, des travaux et coupes réalisés dans le respect des règles de gestion forestière durable.
- 5.3.2 Contrôle la conformité à un cahier des charges d'une certification de la gestion mise en œuvre, des travaux et coupes réalisés dans le respect des règles de gestion forestière durable.
- 5.3.3 Assure des actions de contrôle et de police forestière conformément au code forestier et des actions de contrôle et de police de la nature conformément au code de l'environnement et au code rural.
- 5.3.4 Organise et gère des opérations de contrôle de la faune ou des actions de chasse conformément au code de l'environnement.

5.4 Conduit des actions d'information-sensibilisation-médiation-formation

- 5.4.1 Gère les relations avec les usagers (individus, associations...) : information, sensibilisation, concertation, gestion des tensions et des conflits.
- 5.4.2 Organise l'accueil du public au sein de son organisation ou sur les espaces forestiers.
- 5.4.3 Elabore des documents de vulgarisation et de sensibilisation.
- 5.4.4 Organise et anime des réunions d'information, de concertation, de médiation.
- 5.4.5 Assure des sessions de formation en direction de différents publics
- 5.4.6 Rédige des notes d'informations et des rapports techniques ou technico-économiques.
- 5.4.7 Organise et anime des visites avec des objectifs de formation sur des sites de production, des massifs forestiers et des espaces naturels.

6. Management d'une équipe, d'un service ou d'une structure (entreprise, association, etc.)

6.1 Gère des ressources humaines

- 6.1.1 Évalue les besoins en personnels, recrutements ou sous-traitance.
- 6.1.2 Formule des avis pour des recrutements ou / et des choix de prestataires de service.
- 6.1.3 Organise l'accueil des nouveaux personnels.
- 6.1.4 Répartit les tâches en fonction des moyens en personnels, des compétences et des disponibilités en matériels et équipements.
- 6.1.5 Donne des consignes de travail et de production dans les règles de sécurité.
- 6.1.6 Assure le suivi des activités individuelles et collectives.
- 6.1.7 Gère les conflits au niveau des personnels.
- 6.1.8 Encadre les nouvelles recrues, les apprentis et les stagiaires.
- 6.1.9 Contribue à l'évaluation des besoins en formation du personnel.
- 6.1.10 Propose un plan de formation.
- 6.1.11 Rend compte des activités des personnels dont il a la charge à sa hiérarchie.

6.2 Coordonne les activités d'une équipe, d'un service ou d'une structure

- 6.2.1 Contribue à la gestion d'un service ou d'une entreprise.
- 6.2.2 Pilote la politique hygiène et sécurité et met en œuvre les règles associées dans le cadre du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- 6.2.3 Prépare et anime des réunions internes à l'organisation.
- 6.2.4 Assure l'animation des processus « Qualité Sécurité Environnement ».
- 6.2.5 Vérifie que les travaux et transactions commerciales respectent la législation et les réglementations en vigueur.
- 6.2.6 Contribue à la mise en œuvre de la politique de communication de l'entreprise.

6.3 Produit et traite des données

- 6.3.1 Produit des données pour la préparation des instances consultatives de l'entreprise.
- 6.3.2 Produit des données pour l'élaboration des budgets et des bilans comptables.
- 6.3.3 Produit des données pour l'analyse technico-économique des activités de l'entreprise.
- 6.3.4 Élabore des comptes rendus d'activité, des rapports de suivi d'actions et de travaux.
- 6.3.5 Assure le suivi de l'utilisation des subventions publiques.
- 6.3.6 Assure des suivis de trésorerie.
- 6.3.7 Produit des données pour l'élaboration de devis, de réponses à des appels d'offres ou demande de subventions.
- 6.3.8 Rédige des éléments d'appels d'offres, des contrats.
- 6.3.9 Négocie des contrats de prestations.
- 6.3.10 Produit des données pour l'élaboration de factures et payes.

6.4 Assure la gestion des matériels et des équipements

- 6.4.1 Évalue des matériels et des équipements au regard d'objectifs de production et de préservation du milieu forestier.
- 6.4.2 Élabore des plans d'investissement en matériels et équipements.
- 6.4.3 Assure le suivi des investissements et des achats de matériels et d'équipements.
- 6.4.4 Contrôle la disponibilité des matériels, équipements en fonction des plannings de chantiers.
- 6.4.5 Assure le suivi des opérations de maintenance des équipements et matériels.
- 6.4.6 Gère des stocks de consommables.

7. Veille professionnelle

7.1 Effectue une veille proactive sur les domaines scientifiques, techniques, technologiques, organisationnels, réglementaires, financiers, juridiques.

7.2 Définit les besoins en information et les sources d'informations.

7.3 Identifie les opportunités scientifiques, techniques, technologiques, réglementaires, juridiques et fiscales.

7.4 Collecte et analyse les données.

7.5 Évalue l'état des connaissances et les impacts des évolutions sur l'activité.

7.6 Adapte les stratégies en conséquence.

7.7 Diffuse les résultats de la veille en interne dans sa structure et à ses partenaires.

PROJET

4. Liste des situations professionnelles significatives et finalités du travail

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le salarié qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

CHAMPS DE COMPETENCES	Situations Professionnelles Significatives	FINALITES
Management du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et accompagnement des collaborateurs dans une logique de gestion des compétences • Mobilisation de méthodes de management du travail adaptées au contexte • Conduite des activités d'un collectif dans une logique d'amélioration continue • Planification du travail selon les objectifs fixés, les pics d'activités et les priorités 	Renforcer la motivation des équipes et optimiser le travail tout en favorisant l'innovation et les bonnes pratiques dans un cadre respectueux de la qualité de vie, de la sécurité, de la santé et de l'éthique professionnelle.
Accompagnement aux transitions	<ul style="list-style-type: none"> • Animation d'un réseau de partenaires pour partager des pratiques et réfléchir, développer des innovations, des projets communs • Conduite de formations internes ou externes sur les transitions en agriculture, leurs enjeux et les innovations technico-économiques • Mobilisation de dispositifs et de démarches d'accompagnement au changement pour les acteurs • Conduite d'entretiens conseil ou d'accompagnement. 	Faciliter les transitions vers des pratiques soutenables intégrant les enjeux sociotechniques, économiques et environnementaux
Elaboration d'un projet forestier pour des peuplements plus résilients et une production de bois durable	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un diagnostic forestier complet à partir des données collectées, analysées et des résultats obtenus • Elaboration de stratégies de gestion adaptative, à partir de l'évaluation des trajectoires possibles des peuplements forestiers • Choix de solutions sylvicoles adaptatives • Montage d'un projet de gestion forestière adaptative 	Monter un projet forestier adaptatif, s'appuyant sur un diagnostic forestier, pour une forêt multifonctionnelle et résiliente en respectant les attentes des propriétaires
Conduite d'une gestion forestière adaptative pour des peuplements plus résilients et une mobilisation du bois durable	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite et suivi scientifique d'une expérimentation forestière • Pilotage de la gestion d'itinéraires sylvicoles adaptatifs et évaluation de leur mise en œuvre • Organisation de la mise en place de mesures de protection, à partir d'un plan de prévention des risques • Organisation de la mobilisation des bois dans des peuplements et des massifs en situation de crise et de la reconstitution post-crise • Organisation des chantiers sylvicoles et de mobilisation des bois 	S'appuyer sur les expérimentations pour favoriser la résilience des peuplements et des massifs forestiers, anticiper et améliorer leur protection face aux risques et gérer les situations de crise et post-crise dans un contexte changeant
Conduite d'un dialogue et d'une médiation entre acteurs de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des acteurs d'une activité forestière • Animation des acteurs impliqués dans un dispositif territorial de gestion forestière durable et multifonctionnelle • Animation et accompagnement de projets collectifs sur le plan technique, administratif, juridique et financier • Conduite d'actions de sensibilisation aux enjeux de la gestion forestière et aux actions auprès d'usagers de la forêt et du grand public • Conduite d'un dialogue et d'une médiation entre acteurs aux intérêts divergents 	Instaurer un dialogue entre les acteurs de la forêt afin de coordonner des activités forestières, d'animer un dispositif territorial de gestion durable et multifonctionnelle et d'améliorer les relations entre la filière forêt-bois et les usagers

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Le référentiel de compétences identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent.

On distingue :

- *des compétences transversales, correspondant à des activités elles-mêmes transversales à des métiers, des situations professionnelles ou différents secteurs professionnels ;*
- *des compétences communes aux différentes mentions de bachelor agro en lien avec les transitions ;*
- *des compétences spécifiques à la mention « Forêts, valorisations et transitions » du bachelor agro en lien avec le(s) secteur(s) professionnel(s) et le(s) métier(s) concerné(s) par la mention.*

Les compétences et les connaissances acquises résultent de savoirs mobilisés pendant la formation. Pour chaque bloc de compétences communes et spécifiques, une liste non exhaustive de ces savoirs est proposée ci-après. Pour ce qui est des compétences transversales, les savoirs mobilisés sont définis par les établissements au regard des besoins spécifiques à la mention et en cohérence avec la constitution des UE.

1. Liste des compétences attestées par le diplôme

Le diplôme atteste de l'atteinte des compétences ci-dessous.

Compétences transversales :

Bloc 1 : Utiliser les outils numériques de référence

C1.1 Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe

Bloc 2 : Exploiter des données à des fins d'analyse

C2.1 Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet

C2.2 Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation

C2.3 Développer une argumentation avec esprit critique

Bloc 3 : S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère

C3.1 Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française

C3.2 Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non ambiguë, dans au moins une langue étrangère

Bloc 4 : Se positionner vis à vis d'un champ professionnel

C4.1 Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder

C4.2 Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte

C4.3 Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs

Bloc 5 : Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

C5.1 Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives

C5.2 Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet

C5.3 Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

C5.4 Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale

C5.5 Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

Compétences communes aux différentes mentions du bachelor agro

Bloc 6 : Manager le travail dans une organisation des secteurs agricoles ou agroalimentaires en s'appuyant sur une démarche RSE.

C6.1 Accompagner l'intégration et la montée en compétences des collaborateurs

C6.2 Manager un collectif de travail

C6.3 Organiser le travail en prenant en compte la démarche RSE

Bloc 7 : Accompagner aux transitions et à la conduite du changement dans une organisation des secteurs agricoles ou agroalimentaires

C7.1 Appréhender les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des secteurs agricoles ou agroalimentaires

C7.2 Accompagner un collectif d'acteurs dans l'appropriation du changement

C7.3 Accompagner la conduite de trajectoires de transitions

Compétences spécifiques à la mention « Forêts, valorisations et transitions »

Bloc 8 : Elaborer un projet forestier pour des peuplements plus résilients et une production de bois durable

C8.1 Produire un diagnostic forestier complet dans un contexte changeant

C8.2 Proposer des solutions sylvicoles adaptatives dans une approche multifonctionnelle

C8.3 Monter un projet forestier adaptatif

Bloc 9 : Conduire une gestion forestière adaptative pour des peuplements plus résilients et une mobilisation du bois durable

C9.1 Conduire une expérimentation forestière pour des peuplements plus résilients

C9.2 Piloter une gestion d'itinéraires sylvicoles adaptative et multifonctionnelle

C9.3 Adapter la gestion des peuplements et des massifs forestiers en situation de risques ou de crise

C9.4 Organiser une mobilisation du bois respectueuse des espaces forestiers

Bloc 10 : Instaurer un dialogue entre les acteurs de la forêt

C10.1 Coordonner les acteurs d'une activité forestière

C10.2 Animer un dispositif territorial de gestion forestière durable et multifonctionnelle

C10.3 Faciliter le dialogue forêt-société

Dans certains établissements, les équipes pédagogiques peuvent choisir de proposer un parcours spécifique qui décline, précise ou complète les compétences proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Ce parcours permet, à travers des enseignements spécifiques, d'enrichir les ressources mobilisables dans l'acquisition et la mise en œuvre des compétences visées par le diplôme.

2. Blocs de compétences transversales

Les compétences transversales sont un marqueur de niveau qui exprime qu'un diplômé de niveau Licence est en mesure de travailler en autonomie et en responsabilité au sein d'une structure professionnelle. Elles sont identiques pour l'ensemble des mentions.

Pour ce qui est des compétences transversales, les savoirs mobilisés sont définis par les établissements au regard des besoins spécifiques à la mention et en cohérence avec la constitution des UE.

Bloc de compétences 1 : Utiliser les outils numériques de référence
Compétences évaluées
C1.1 Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
Bloc de compétences 2 : Exploiter des données à des fins d'analyse
Compétences évaluées
C2.1 Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet
C2.2 Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
C2.3 Développer une argumentation avec esprit critique
Bloc de compétences 3 : S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit et dans au moins une langue étrangère
Compétences évaluées
C3.1 Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
C3.2 Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non ambiguë, dans au moins une langue étrangère
Bloc de compétences 4 : Se positionner vis à vis d'un champ professionnel
Compétences évaluées
C4.1 Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
C4.2 Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
C4.3 Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
Bloc de compétences 5 : Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle
Compétences évaluées
C5.1 Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
C5.2 Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
C5.3 Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique
C5.4 Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale
C5.5 Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

3. Blocs de compétences communes aux différentes mentions du bachelor agro

En parallèle au développement de compétences psychosociales, les compétences communes relèvent des domaines du management, de l'accompagnement et du conseil selon une vision systémique de l'entreprise prenant en compte les transitions. Elles sont un marqueur de niveau du bachelor agro et identiques pour l'ensemble des mentions.

Bloc de compétences 6 : Manager le travail dans une organisation des secteurs agricoles ou agroalimentaires en s'appuyant sur une démarche RSE.			
Champs de compétences	SPS	Compétences évaluées	Savoirs mobilisés
Management du travail	<p>Intégration et accompagnement des collaborateurs dans une logique de gestion des compétences</p> <p>Mobilisation de méthodes de management du travail adaptées au contexte</p> <p>Conduite des activités d'un collectif dans une logique d'amélioration continue</p> <p>Planification du travail selon les objectifs fixés, les pics d'activités et les priorités</p>	C6.1 Accompagner l'intégration et la montée en compétences des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Outils et méthodes de gestion des compétences et des emplois - Fondamentaux de la psychologie-sociologie du travail - Motivation et engagement au travail - Accompagnement du changement - Réglementation des contrats de travail et de la formation professionnelle dans les secteurs agricoles et agroalimentaires.
		C6.2 Manager un collectif de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Styles de management et posture managériale - Techniques de management et leadership - Techniques de communication et de gestion des conflits - Gestion des motivations et des résistances - Structuration et animation d'un collectif de travail - Gestion du temps et des priorités - Méthodes de travail collaboratives - Outils numériques de travail collaboratif - Analyse des relations interpersonnelles et des jeux de pouvoir - Gestion des émotions et bien-être au travail - Prévention des risques professionnels, psychosociaux
		C6.3 Organiser le travail en prenant en compte la démarche RSE	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementation et règles de bonne pratique en termes de qualité, santé, sécurité au travail, environnement. - RSE et développement durable - Économie circulaire et écoconception - Intégration de la RSE dans les processus et stratégies d'entreprise - Techniques de travail durable et bien-être des collaborateurs - Prévention des discriminations au travail - Outils et indicateurs de mesure de la performance RSE

Bloc de compétences 7 : Accompagner aux transitions et à la conduite du changement dans une organisation des secteurs agricoles ou agroalimentaires			
Champs de compétences	SPS	Compétences évaluées	Savoirs mobilisés
Accompagnement aux transitions	<p>Animation d'un réseau de partenaires pour partager des pratiques et réfléchir, développer des innovations, des projets communs</p> <p>Conduite de formations internes ou externes sur les transitions en agriculture, leurs enjeux et les innovations technico-économiques</p> <p>Mobilisation de dispositifs et de démarches d'accompagnement au changement pour les acteurs.</p> <p>Conduite d'entretiens conseil ou d'accompagnement.</p>	C7.1 Appréhender les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des secteurs agricoles ou agroalimentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux liés à aux transitions, à la santé publique et au bien-être animal - Cadre de l'environnement institutionnel et politiques des activités agricoles (MSA, OPA, Syndicats, Administrations...) - Cadre réglementaire et politiques publiques en lien avec les transitions
		C7.2 Accompagner un collectif d'acteurs dans l'appropriation du changement	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques et outils d'animation de groupe et de concertation participative. - Techniques et outils d'explicitation des pratiques agricoles - Techniques et outils d'identification des résistances et des points d'appui au changement - Techniques et outils de gestion des résistances et pour favoriser l'adhésion au changement (approche sociologique et psychologique)
		C7.3 Accompagner la conduite de trajectoires de transitions	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodes et outils de gestion de projet en lien avec les transitions agricoles (phases, outils, suivi, évaluation) - Evolutions des systèmes et process de production - Recherche de financements (publics, privés, participatifs)

4. Blocs de compétences spécifiques à la mention « Forêts, valorisations et transitions »

Le bachelor agro mention « Forêts, valorisations et transitions » forme des professionnels capables de relever les défis forestiers actuels et de demain, marqués par les changements globaux et les incertitudes.

Les enjeux majeurs incluent la résilience des forêts face au dérèglement climatique, aux crises sanitaires et aux risques, ainsi que la production durable de ressources, la captation de carbone, la préservation de la biodiversité et le maintien des rôles sociaux et culturels des forêts.

Cette formation s'inscrit dans le domaine de la gestion forestière et de la mobilisation des bois, offrant une diversité de métiers adaptés à la complexité des territoires, des organisations et des pratiques sylvicoles. Les diplômés devront intégrer leur activité dans un contexte de transitions, exigeant de nouvelles compétences, des adaptations organisationnelles et une collaboration et un dialogue renforcés entre tous les acteurs de la filière et d'une manière générale, entre tous les acteurs de la forêt

Les territoires forestiers, aux contours variables selon les enjeux et les porteurs de projets, nécessitent une grande capacité d'adaptation. Les changements sociétaux et le développement du numérique ajoutent une dimension supplémentaire à ces défis, rendant indispensable une approche adaptée.

Dans ce contexte évolutif, les transitions impliquent de repenser les stratégies de gestion, les pratiques sylvicoles, la mobilisation des bois et les relations entre acteurs.

Le bachelor agro mention « Forêts, valorisations et transitions » vise à former des conseillers/gestionnaires forestiers, chargés de projets, responsables d'équipes ou d'entreprises, capables d'élaborer des projets forestiers adaptés, de gérer des peuplements plus résilients et de promouvoir la multifonctionnalité des forêts.

Le futur diplômé sera également en mesure de piloter des organisations et d'accompagner les propriétaires forestiers dans leurs trajectoires de changement, avec pour fil conducteur la recherche de peuplements plus résilients et d'une production durable de ressources.

Les tableaux suivants présentent la mise en relation des compétences et des savoirs mobilisés avec les champs de compétences et les situations professionnelles significatives (SPS) du référentiel d'activités.

Bloc de compétences 8 : Elaborer un projet forestier pour des peuplements plus résilients et une production de bois durable			
Champs de compétences	SPS	Compétences évaluées	Savoirs mobilisés
Elaboration d'un projet forestier pour des peuplements plus résilients et une production de bois durable	Elaboration d'un diagnostic forestier complet à partir des données collectées, analysées et des résultats obtenus	C8.1 Produire un diagnostic forestier complet dans un contexte changeant	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer sur la base d'une approche contextualisée et systémique - Types de diagnostics - Types de données à collecter : stations, peuplements, état sanitaire, biodiversité, types de risques, données historiques et socio-économiques, ... - Matériels et outils numériques de collecte de données - Outils d'aide au diagnostic - Méthodes et outils d'analyse et interprétation de données et des résultats - Méthodes de présentation des données, des résultats et des analyses : SIG ; cartographie ; infographie ; télédétection et imagerie
	Elaboration de stratégies de gestion adaptative, à partir de l'évaluation des trajectoires possibles des peuplements forestiers	C8.2 Proposer des solutions sylvicoles adaptatives dans une approche multifonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des trajectoires possibles des peuplements forestiers - Veille professionnelle - Retour d'expériences de gestion et d'expérimentations améliorant la résilience des peuplements forestiers - Trajectoire des peuplements dépérissant ou à risques - Simulation de scénarios à l'aide d'outils d'évaluation et d'aide à la décision - Evaluation coût-bénéfice : type de peuplement, renouvellement, introduction d'essences allochtones, migration assistée, ... - Gestion multifonctionnelle et durable dans une approche systémique - Objectifs de gestion - Mobilisation des ressources avec un objectif de durabilité des peuplements forestiers - Essences objectifs - Itinéraires sylvicoles et solutions d'adaptabilité pour des peuplements plus résilients - Place et rôles des éléments de biodiversité dans les itinéraires sylvicoles
	Choix de solutions sylvicoles adaptatives Montage d'un projet de gestion forestière adaptative	C8.3 Monter un projet forestier adaptatif	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie de projet - Analyse des demandes des propriétaires et des gestionnaires - Types de projets forestiers : charte forestière de territoire, plan sylvicole territorial, label bas-carbone, paiement pour services environnementaux, plan de développement de massif, DGD, ... - Montage technique, administratif et financier - Déterminants techniques, commerciaux, sociaux, économiques, réglementaires et fiscaux de la gestion forestière - Financement de projet - Communication et mise en valeur d'un projet

Bloc de compétences 9 :

Conduire une gestion forestière adaptative pour des peuplements plus résilients et une mobilisation du bois durable

Champs de compétences	SPS	Compétences évaluées	Savoirs mobilisés
Conduite d'une gestion forestière adaptative pour des peuplements plus résilients et une mobilisation du bois durable	<p>Conduite et suivi scientifique d'une expérimentation forestière</p> <p>Pilotage de la gestion d'itinéraires sylvicoles adaptatifs et évaluation de leur mise en œuvre</p> <p>Organisation de la mise en place de mesures de protection, à partir d'un plan de prévention des risques</p> <p>Organisation de la mobilisation des bois dans des peuplements et des massifs en situation de crise et de la reconstitution post-crise</p> <p>Organisation des chantiers sylvicoles et de mobilisation des bois</p>	C9.1 Conduire une expérimentation forestière pour des peuplements plus résilients	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats dans le cadre d'un programme de recherche - Choix d'un protocole d'expérimentation - Mise en place et suivi d'expérimentations - Collecte des données et des mesures - Saisie dans une base de données - Interprétation des données et des résultats - Transfert des résultats : Comptes-rendus, réunions - Information, communication
		C9.2 Piloter une gestion d'itinéraires sylvicoles adaptative et multifonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre et conduite d'un projet de gestion pour des peuplements plus résilients - Planification des coupes et des travaux - Organisation d'un chantier sylvicole en sécurité - Travaux sylvicoles de renouvellement et d'amélioration dans des peuplements en transition - Cloisonnements d'exploitation - Types de coupe - Marquage des arbres : désignation et martelage - Estimation des volumes sur pied et des qualités - Intégration d'éléments de biodiversité dans les itinéraires sylvicoles - Equilibre sylvo-cynégétique et renouvellement forestier - Rénovation et/ou extension de la desserte forestière
		C9.3 Adapter la gestion des peuplements et des massifs forestiers en situation de risques ou de crise	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie des risques, des aléas et des vulnérabilités - Plan de prévention des risques - Mesures de protection - Crise post-événement (sanitaire, sécheresse, incendie, tempête, ...) - Mesures d'urgence - Mobilisation des bois de crise - Stratégies et techniques de restauration et de reconstitution - Nouvelles technologies au service de l'évaluation
		C9.4 Organiser une mobilisation du bois respectueuse des espaces forestiers	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges d'un chantier - Choix des stratégies d'intervention en fonction du type de coupe - Analyse du contexte du chantier et des contraintes - Préparation, organisation et suivi d'un chantier de mobilisation des bois en sécurité - Typologie des acteurs du chantier - Communication entre les acteurs d'un chantier - Réglementation environnementale, de la certification et en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail - Matériels, équipements et techniques adaptés à une exploitation plus respectueuse des sols et des zones sensibles - Mobilisation des bois déperissants ou de crise - Tri des produits

**Bloc de compétences 10 :
Instaurer un dialogue entre les acteurs de la forêt**

Champs de compétences	SPS	Compétences évaluées	Savoirs mobilisés
Conduite d'un dialogue et d'une médiation entre acteurs de la forêt	Coordination des acteurs d'une activité forestière	C10.1 Coordonner les acteurs d'une activité forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs d'une activité forestière liée aux différentes fonctions - Etapes d'une démarche de coordination - Rôles et responsabilités des acteurs concernés - Réglementations - Cahier des charges d'une activité forestière - Outils de coordination - Gestion des désaccords
	Animation des acteurs impliqués dans un dispositif territorial de gestion forestière durable et multifonctionnelle	C10.2 Animer un dispositif territorial de gestion forestière durable et multifonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie des dispositifs territoriaux de gestion forestière durable et multifonctionnelle : CFT, PST, PDM, PIDAF, plan de filière, plan d'actions sylvicoles, ... - Accompagnement aux transitions des forêts - Cadre réglementaire, juridique et fiscale - Financements - Acteurs de la filière forêt-bois et autres usagers - Techniques d'animation de réunion - Techniques de concertation - Collaboration-coopération - Méthodes et outils d'information - Formation - Accompagnement de projets collectifs
	Animation et accompagnement de projets collectifs sur le plan technique, administratif, juridique et financier		<ul style="list-style-type: none"> - Typologie des acteurs - Identification des acteurs d'un territoire et de leur logique en lien avec un projet forestier et des actions forestières - Identification des risques de tensions et de conflits - Méthodes d'information et de sensibilisation - Techniques d'animation - Techniques de concertation - Techniques de médiation
Conduite d'actions de sensibilisation aux enjeux de la gestion forestière et aux actions auprès d'usagers de la forêt et du grand public	Conduite d'un dialogue et d'une médiation entre acteurs aux intérêts divergents	C10.3 Faciliter le dialogue forêt-société	

REFERENTIEL D'ÉVALUATION

Le référentiel d'évaluation précise les modalités d'évaluation et les critères retenus pour l'évaluation des compétences du référentiel de compétences.

Sa rédaction détaillée, avec des précisions sur :

- *les modalités d'évaluation*
- *le calendrier des évaluations,*
- *les coefficients et un rappel des ECTS liés,*
- *un descriptif des Situations d'Evaluation (SE)*

est à la charge des établissements, tout en prenant obligatoirement appui sur les éléments décrits ci-dessous.

Le référentiel d'évaluation est une pièce constitutive du dossier de demande d'accréditation des établissements à conduire et délivrer le bachelor agro de la mention « Forêts, valorisations et transitions »

1. Modalités et critères d'évaluation des différents blocs

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités d'évaluation qu'il juge pertinentes : Evaluation écrite, orale, pratique, rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification : formation initiale, formation continue. Les évaluations, quelles que soient leurs modalités, s'appuient sur des critères :

- définis par les établissements pour ce qui relève des compétences transversales,
- prescrits dans ce référentiel d'évaluation pour les autres compétences.

Chaque unité d'enseignement (UE) fait l'objet d'une situation d'évaluation qui permet de valider une ou plusieurs compétences, en respectant le principe d'alignement pédagogique. Cela signifie que les activités pédagogiques et les modalités d'évaluation mises en œuvre sont cohérentes avec les compétences visées. Une situation d'évaluation (SE) est la situation dans laquelle le candidat va être placé pour exprimer l'atteinte d'une ou plusieurs compétences.

Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :

- un contexte professionnel et/ou social ;
- un questionnement (ou des consignes) articulé au contexte, qui précise ce qui est attendu du candidat.

Une situation d'évaluation peut permettre d'évaluer plusieurs compétences pouvant appartenir à un même bloc ou à des blocs différents. Dans ce cas, la grille d'évaluation comporte autant de parties que de compétences évaluées.

PROJET

2. Evaluation des blocs transversaux

Les blocs transversaux sont évalués à travers leurs compétences spécifiques et en s'appuyant sur des critères d'évaluation définis par les établissements. Les modalités d'évaluation relèvent, comme pour l'ensemble des blocs de compétences, de l'autonomie des établissements.

N° bloc	Bloc de compétences	Liste de compétences
1	Utiliser les outils numériques de référence	C 1.1 : Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
2	Exploiter des données à des fins d'analyse	C 2.1 : Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet C 2.2 : Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation C 2.3 : Développer une argumentation avec esprit critique
3	S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère	C 3.1 : Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française C 3.2 : Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non ambiguë, dans au moins une langue étrangère
4	Se positionner vis à vis d'un champ professionnel	C 4.1 : Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder C 4.2 : Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte C 4.3 : Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
5	Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	C 5.1 : Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives C 5.2 : Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet C 5.3 : Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique C 5.4 : Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale C 5.5 : Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

3. Critères d'évaluation des blocs communs au « bachelor agro »

Bloc de compétences 6 : Manager le travail dans une organisation des secteurs agricoles ou agroalimentaires en s'appuyant sur une démarche RSE	Critères d'évaluation
C6.1 : Accompagner l'intégration et la montée en compétences des collaborateurs	<p>Mise en place d'un processus structuré d'intégration des nouveaux collaborateurs.</p> <p>Définition d'objectifs de montée en compétences</p> <p>Identification de formations en lien avec les besoins de l'organisation et des collaborateurs.</p> <p>Utilisation d'outils et de méthodes pour le suivi et l'évaluation des compétences</p>
C6.2 : Manager un collectif de travail	<p>Mise en place d'un cadre de travail favorisant la coopération et l'engagement des membres de l'équipe.</p> <p>Gestion des relations interpersonnelles et résolution des conflits.</p> <p>Justification de choix de méthodes de management adaptées</p>
C6.3 : Organiser le travail en prenant en compte la démarche RSE	<p>Sensibilisation et implication des collaborateurs aux enjeux de la RSE</p> <p>Évaluation de l'organisation du travail au regard des objectifs de développement durable et de la responsabilité sociétale.</p> <p>Proposition d'améliorations de l'organisation du travail en lien avec les objectifs de développement durable et la responsabilité sociétale.</p>

Bloc de compétences 7 : Accompagner aux transitions et à la conduite du changement dans une organisation des secteurs agricoles ou agroalimentaires	Critères d'évaluation
C7.1. Appréhender les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des secteurs agricoles ou agroalimentaires	<p>Analyse des enjeux et évolutions spécifiques aux secteurs agricoles et agroalimentaires.</p> <p>Mobilisation de sources d'information pour évaluer l'impact des évolutions économiques, sociales et environnementales.</p> <p>Intégration des transitions dans l'analyse des enjeux sectoriels.</p>
C7.2 Accompagner un collectif d'acteurs dans l'appropriation du changement	<p>Identification des freins et leviers à l'appropriation du changement par les acteurs.</p> <p>Mise en œuvre de démarches participatives favorisant l'adhésion au changement.</p> <p>Communication claire et adaptée au public</p> <p>Ajustement des actions d'accompagnement en fonction des évaluations, retours et réactions des acteurs.</p>
C7.3. Accompagner la conduite de trajectoires de transitions	<p>Identification des enjeux et objectifs d'un projet de transition.</p> <p>Planification d'un projet dans ses différentes dimensions.</p> <p>Mobilisation d'outils adaptés de conduite de projet.</p> <p>Suivi et évaluation des actions mises en œuvre en lien avec un projet de transition.</p>

4. Critères d'évaluation des blocs spécifiques à la mention « Forêts, valorisations et transitions »

Bloc de compétences 8 : Elaborer un projet forestier pour des peuplements plus résilients et une production de bois durable	Critères d'évaluation
C8.1 Produire un diagnostic forestier complet dans un contexte changeant	<p>Choix des méthodes et outils de diagnostic forestier sur les bases d'une approche systémique</p> <p>Prise en compte des éléments de contexte et des données à collecter</p> <p>Présentation pertinente des résultats à l'aide d'outils adaptés</p> <p>Qualité du diagnostic forestier sur les bases de l'analyse et de la formalisation des potentialités, des contraintes et des risques</p>
C8.2 Proposer des solutions sylvicoles adaptatives dans une approche multifonctionnelle	<p>Evaluation pertinente et hiérarchisation des évolutions possibles</p> <p>Mobilisation des résultats d'expérimentation forestière et d'outils d'aide à la simulation</p> <p>Mobilisation d'outils d'aide à la décision</p> <p>Choix pertinent et justifié de solutions sylvicoles adaptatives (itinéraires, travaux et coupes, ...)</p>
C8.3 Monter un projet forestier adaptatif	<p>Appropriation des résultats du diagnostic forestier</p> <p>Définition des objectifs et des axes stratégiques dans un contexte d'adaptabilité aux changements globaux</p> <p>Elaboration et planification des phases opérationnels d'un projet forestier dans ses différentes dimensions</p> <p>Financement du projet</p> <p>Promotion du projet</p>

Bloc de compétences 9 : Conduire une gestion forestière adaptative pour des peuplements plus résilients et une mobilisation du bois durable	Critères d'évaluation
C9.1 Conduire une expérimentation forestière pour des peuplements plus résilients	<p>Choix adapté des méthodes et démarches proposées</p> <p>Identification et traitement des données</p> <p>Analyse critique des résultats obtenus</p> <p>Communication et vulgarisation des résultats</p>
C9.2 Piloter une gestion d'itinéraires sylvicoles adaptative et multifonctionnelle	<p>Choix techniques pertinents pour la gestion d'itinéraires sylvicoles adaptatifs</p> <p>Pertinence de la planification opérationnelle à partir d'un projet ou d'un document de gestion</p> <p>Organisation des chantiers sylvicoles pour le renouvellement et l'amélioration des peuplements forestiers</p> <p>Suivi et évaluation des opérations mises en œuvre dans le cadre d'un projet ou d'un document de gestion</p>
C9.3 Adapter la gestion des peuplements et des massifs forestiers en situation de risques ou de crise	<p>Caractérisation des risques ou de la situation de crise</p> <p>Planification et mesures de prévention des risques</p> <p>Programmation des mesures d'urgence post-aléas pour sécuriser et mobiliser les bois de crise</p> <p>Mesures de reconstitution des peuplements et des massifs forestiers avec une meilleure intégration des risques</p>
C9.4 Organiser une mobilisation du bois respectueuse des espaces forestiers	<p>Elaboration d'un cahier des charges</p> <p>Choix pertinent et justifié des techniques et matériels utilisés pour la mobilisation des bois</p> <p>Programmation et gestion opérationnelle du chantier de mobilisation des bois</p> <p>Contrôle de l'application des règles de sécurité individuelles et collectives, du respect des espaces forestiers et du tri des produits et de leur stockage en place de dépôt</p>

Bloc de compétences 10 : Instaurer un dialogue entre les acteurs de la forêt	Critères d'évaluation
C10.1 Coordonner les acteurs d'une activité forestière	<p>Identification des acteurs impliqués dans une activité forestière, de leur rôle et responsabilité</p> <p>Choix adapté de la démarche et des outils utilisés pour la coordination</p> <p>Respect du cahier des charges et de la réglementation concernant l'activité forestière</p> <p>Evaluation des résultats obtenus et ajustement de la démarche et des outils utilisés</p>
C10.2 Animer un dispositif territorial de gestion forestière durable et multifonctionnelle	<p>Mobilisation des acteurs impliqués dans un dispositif territorial</p> <p>Mise en œuvre et qualité de l'animation/accompagnement d'un projet collectif</p> <p>Communication claire et adaptée aux acteurs concernés</p> <p>Ajustement des méthodes et outils mis en œuvre en fonction des évaluations, retours et des réactions des acteurs</p>
C10.3 Faciliter le dialogue forêt-société	<p>Identification des acteurs concernés, des enjeux et du niveau de désaccord pour un projet ou une action controversée</p> <p>Mise en œuvre de démarches de discussions et de médiation favorisant l'acceptation ou aboutissant à un consensus</p> <p>Communication claire et adaptée aux acteurs concernés</p> <p>Ajustement des méthodes mises en œuvre en fonction des retours et des réactions des acteurs</p>

REFERENTIEL DE FORMATION

Le référentiel de formation est rédigé localement par les équipes pédagogiques.

Il contient des précisions sur :

- *le cas échéant, le descriptif du parcours spécifique au consortium,*
- *la liste des UE proposées dans la formation,*
- *un descriptif de chaque UE avec le volume horaire correspondant,*
- *la répartition des UE et des PFMP sur les 2 semestres de la formation,*
- *la répartition des ECTS par UE,*

Il doit se conformer aux textes réglementaires déterminant le cadre du diplôme national de 1^{er} cycle en sciences et techniques de l'agronomie, dit « bachelor agro ».

Il se réfère également à la fiche RNCP de la formation et aux référentiels d'activités et de compétences.

Le référentiel de formation est une pièce constitutive du dossier de demande d'accréditation des établissements à conduire et délivrer le bachelor agro de la mention « Forêts, valorisations et transitions »

La formation est conduite sur la base d'unités d'enseignement (UE). Chaque UE comporte un ensemble cohérent d'enseignements concourant à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences du référentiel de compétences. Les compétences visées par une UE peuvent relever d'un même bloc ou de blocs différents, elles peuvent être de même nature (transversales, communes ou spécifiques) ou émaner des différents types de blocs. Ainsi, dans une démarche de contextualisation des actions de formation, il est pertinent d'associer dans une même UE des compétences relevant des blocs transversaux avec des compétences relevant des blocs communs aux différentes mentions et/ou des blocs spécifiques à la mention. Ces associations permettent également d'évaluer les compétences transversales dans des situations d'évaluation complexes et contextualisées proches de la réalité professionnelle et/ou sociale.

1. Recommandations sur la mention « Forêts, valorisations et transitions »

Face aux effets des changements globaux, aux enjeux d'évolutions et de valorisation des forêts, à la prise en compte des transitions et à la nécessaire adaptation des structures et métiers de la filière forêt-bois, cette mention du bachelier agro vise à former des professionnels capables d'élaborer des projets, de gérer des peuplements et des massifs forestiers et d'accompagner les acteurs aux changements dans un objectif de concilier valorisation du bois dans des forêts plus résilientes et préservation des autres fonctions.

Les blocs de compétences spécifiques à cette mention doivent permettre de construire un parcours de formation pour les apprenants visant l'acquisition d'une maîtrise globale du montage de projets forestiers à partir de diagnostics complets et du choix pertinent de solutions sylvicoles adaptatives dans une dimension multifonctionnelle. La formation doit également permettre aux apprenants de développer des compétences en matière de gestion adaptative des forêts et dans l'accompagnement des acteurs directs et indirects pour faire face aux évolutions sylvicoles et sociétales.

Dans cette perspective, il est essentiel d'ancrer la formation et l'évaluation des apprenants dans des situations concrètes et des contextes professionnels réels. L'approche pédagogique privilégiera ainsi l'analyse de cas, les mises en situation, les projets appliqués et les collaborations avec des acteurs du secteur. Cette immersion dans des problématiques de terrain favorisera le développement des compétences opérationnelles, scientifiques et techniques d'un professionnel et préparera les apprenants à identifier clairement les enjeux et à relever les défis du secteur forestier avec pragmatisme et efficacité.

Les mises en situation professionnelle pourront prendre la forme suivante : montage de projets forestiers dans différentes dimensions, choix de solutions sylvicoles adaptatives, étude de cas et mise en œuvre d'une gestion de peuplements et de massifs forestiers adaptés aux effets du changement climatique, propositions de plans de prévention et de mesures face aux risques, mise en place et suivi d'expérimentations forestières, organisation de chantiers de mobilisation de bois, mise en place d'actions d'accompagnement d'acteurs et de facilitation du dialogue forêt-société, etc.

La durée totale de stage fixée par le ministère chargé de l'agriculture peut être réalisée en tout ou partie en France ou à l'étranger.

L'équipe pédagogique a la liberté de placer les stages dans le ruban pédagogique. Le fractionnement des périodes est possible.

Les stages doivent être réalisés dans des structures en relation avec les situations professionnelles significatives inscrites dans le référentiel d'activité.

Les stages correspondent à des périodes de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'apprenant :

- acquiert et développe des compétences professionnelles et sociales ;
- met en œuvre les acquis de sa formation ;
- définit et affine son projet personnel et professionnel.

2. Conditions d'atteinte des compétences pour les blocs spécifiques à la mention

Bloc 8 : Conditions d'atteinte de la compétence à « Elaborer un projet forestier pour des peuplements plus résilients et une production de bois durable » :

La compétence est atteinte si l'apprenant, en s'appuyant sur des savoirs et des savoir-faire scientifiques, techniques, administratifs et financiers, est en mesure d'élaborer un projet forestier avec des solutions adaptatives favorisant la résilience des forêts et une production de bois durable. Il doit s'appuyer sur un diagnostic forestier le plus complet et le plus fin possible. Il doit identifier les enjeux et les objectifs du diagnostic forestier, choisir les méthodes et les outils d'inventaires et d'enquêtes et collecter les données nécessaires. Pour cela, l'apprenant est en mesure de mobiliser des méthodes et des outils de collecte de données pour réaliser les inventaires et les enquêtes. Il met en œuvre une méthodologie rigoureuse et pertinente au regard du contexte, des enjeux et des objectifs. Il doit être capable d'utiliser des outils d'inventaire et de mesure, de mener des enquêtes puis de collecter de manière fiable des données de qualité.

Il sera ainsi en mesure de proposer un diagnostic forestier sur la base d'une approche systémique, en mobilisant des méthodes et des outils d'analyse, de traitement et d'interprétation des données. Pour cela, il s'appuie sur des outils numériques, cartographiques et d'aide au diagnostic.

Dans un second temps, à partir des résultats du diagnostic forestier, l'apprenant est en mesure de définir les objectifs et les axes du projet et de proposer les solutions sylvicoles adaptatives les plus appropriées dans une approche multifonctionnelle et dans le respect des attentes du propriétaire. A cet effet, il peut utiliser des outils d'aide à la décision. Il est à même d'évaluer les trajectoires des peuplements en place et de s'appuyer sur les résultats des expérimentations forestières. L'apprenant doit intégrer au projet forestier, les volets partenariats et financements.

Bloc 9 : Conditions d'atteinte de la compétence à « Conduire une gestion forestière adaptative pour des peuplements résilients et une mobilisation du bois durable » :

La compétence est atteinte si l'apprenant, dans un contexte professionnel, est en mesure de mettre en place des expérimentations pour favoriser la résilience des peuplements forestiers et de mobiliser les résultats pour sensibiliser, informer et former les réseaux des acteurs de la gestion forestière. Il est capable de gérer des itinéraires sylvicoles adaptatifs, visant la résilience, à l'échelle de peuplements, en s'appuyant notamment sur les documents de gestion durable ou sur d'autres types de projets forestiers. Il est à même d'évaluer la mise en œuvre de la gestion adaptative et d'organiser un chantier de mobilisation des bois dans le respect des espaces forestiers. Il est capable, à l'échelle d'un massif ou d'un autre type de territoire forestier, d'identifier les risques et de les anticiper, en proposant des mesures de prévention à partir d'une planification. L'apprenant doit aussi être en mesure d'organiser une mobilisation du bois en sécurité et dans le respect des espaces forestiers. Dans une situation de crise sanitaire ou liée à un aléa climatique, il doit être capable de proposer les solutions de mobilisation des bois en urgence et les mesures de reconstitution de peuplements mieux adaptés aux effets du changement climatique.

Bloc 10 : Conditions d'atteinte de la compétence à « Instaurer un dialogue entre les acteurs de la forêt » :

La compétence est atteinte si l'apprenant est à même d'instaurer un dialogue entre les acteurs de la forêt. Il coordonne les acteurs impliqués dans une activité forestière. Il anime un collectif d'acteurs concernés par un dispositif territorial de gestion forestière durable et multifonctionnelle. Il est à même de les accompagner dans le montage de projets, en tenant compte de leurs attentes, des enjeux et des objectifs du dispositif territorial. L'apprenant est en mesure de faciliter le dialogue entre les professionnels de la forêt et les usagers, en identifiant les désaccords et les risques de tensions voire de conflits et en s'appuyant sur des méthodes de communication et de médiation adaptées.